



**SAINT-MARCELLIN
VERCORS ISÈRE**
COMMUNAUTÉ

rivières
Sud-Grésivaudan

Contrat de rivières Sud Grésivaudan 2015-2020

BILAN MI-PARCOURS



SENURA
RECHERCHE NUCICOLE



Démarche réalisée avec le soutien financier de,



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



isère
LE DÉPARTEMENT
www.isere.fr



Sommaire

| | |
|---|-----------|
| PREAMBULE | 3 |
| I- RAPPEL DU CONTEXTE..... | 4 |
| 1- PRESENTATION DU TERRITOIRE | 4 |
| 2- HISTORIQUE DE LA DEMARCHE | 5 |
| 3- OBJECTIFS ET ORIENTATIONS..... | 6 |
| 4- PILOTAGE ET MAITRISE D'OUVRAGE DES ACTIONS..... | 7 |
| II- AVANCEMENT TECHNICO-FINANCIER DEPUIS 2015 | 8 |
| 1- AVANCEMENT GLOBAL DU CONTRAT DE RIVIERES..... | 8 |
| 2- VOLET A : LUTTE CONTRE LA POLLUTION ET AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU..... | 11 |
| 3- VOLET B : PRESERVATION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA RESSOURCE EN EAU..... | 16 |
| 4- VOLET C : VALORISATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION | 21 |
| III- EVALUATION DES ACTIONS | 26 |
| 1- ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROGRAMMATION VIS-A-VIS DU SDAGE 2016-2021..... | 26 |
| 2- AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU ET DIMINUTION DES PRESSIONS | 31 |
| 3- FONCTIONNALITE DES MILIEUX | 35 |
| 4- GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU | 38 |
| 5- COMMUNICATION ET SENSIBILISATION | 39 |
| IV- EVOLUTIONS DU CONTEXTE DE 2015 A 2018 : ATOUTS ET DIFFICULTES RENCONTREES | 41 |
| 1- FONCTIONNEMENT GLOBAL DE LA DEMARCHE | 41 |
| 2- EVOLUTION DES COMPETENCES ET MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS..... | 42 |
| 3- PLAN DE FINANCEMENT | 43 |
| 4- AUTRES DEMARCHES CONCERTEES DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE..... | 43 |
| V- ACTUALISATION | 46 |
| 1- OPERATIONS AJOUTEES OU COMPLETEES..... | 46 |
| 2- INTEGRATION DU PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU..... | 46 |
| 3- OPERATIONS REPORTEES..... | 46 |
| CONCLUSION ET PERSPECTIVES | 47 |

Préambule

Le contrat de rivières Sud Grésivaudan est une **démarche partenariale de gestion globale** de l'eau et des milieux aquatiques (rivières, zones humides,...).

Associant gestionnaires et usagers de l'eau et ses milieux, gestionnaires d'eau potable et d'assainissement, représentants des professions agricoles et industrielles, ce contrat de rivières a pour objectif de dynamiser et de pérenniser une gestion concertée des milieux aquatiques, sur un territoire de 500 km², afin de **préserver et restaurer le fonctionnement et la qualité générale de ces milieux**.

Il consiste à définir et à mettre en œuvre des **actions pour la gestion et la préservation des milieux aquatiques en conciliant les différents usages de l'eau** (eau potable / assainissement, agriculture, activités touristiques et récréatives, ...).

La signature du contrat le 29 juin 2015 a formalisé le travail de concertation mené et officialisé l'engagement des acteurs locaux, des partenaires techniques et financiers à mener à bien un programme d'actions opérationnelles sur 6 ans (2015-2020), pour un montant estimé à 26 millions d'euros.

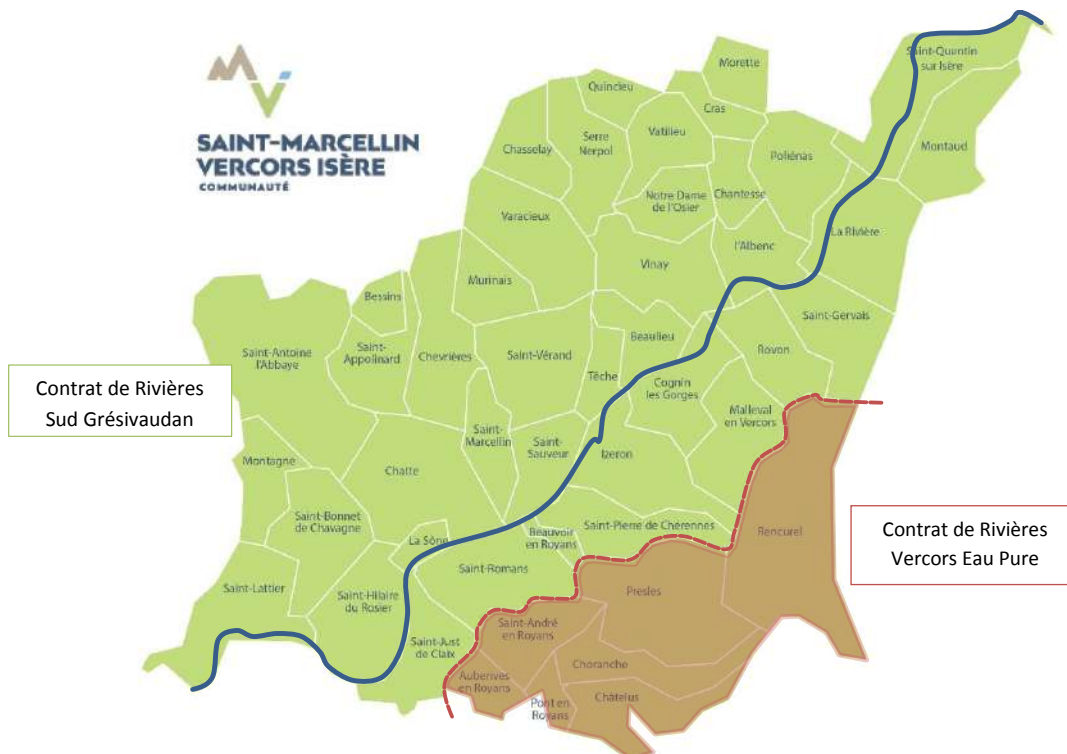
Après trois ans de mise en œuvre du contrat, un bilan mi-parcours est réalisé, objet du présent document, afin de **faire le point sur l'avancement du contrat et l'évolution des pressions**. Il permet également de réajuster au besoin les actions et les priorités d'intervention du contrat. **Ce document a fait l'objet d'une présentation et d'échanges en comité de rivières le 18 décembre 2018.**

I- Rappel du contexte

1- Présentation du territoire

Le territoire du Sud Grésivaudan est situé dans le département de l'Isère à mi-chemin entre Grenoble et Valence. Il s'étend sur une superficie de 480km². Son orientation NE-SO est donnée par la plaine de l'Isère qui en constitue l'axe charnière.

Depuis janvier 2017, le territoire administratif a été fusionné en une seule communauté de communes, Saint Marcellin Vercors Isère Communauté regroupant 47 communes. Cette structure assure la coordination et l'animation du contrat de rivières.



Le réseau hydrographique est marqué par deux contextes géographiques différents : en rive droite de l'Isère, le plateau de Chambaran, et en rive gauche, les contreforts du Vercors. Le territoire recense près de 380 km de cours d'eau, correspondant à une vingtaine d'affluents de l'Isère.

Le climat est de type continental, avec une pluviométrie annuelle relativement importante et des variations locales fortes. Les contreforts ouest du Vercors sont influencés par le relief et reçoivent entre 1000 et 1600 mm/an. A contrario, les Chambaran et la plaine de l'Isère présentent une pluviométrie moins importante variant de 890 à 1100 mm/an.

En parallèle, deux types hydrologiques se distinguent :

- Côté Vercors, une hydrologie soutenue, de type pluvio-nival, caractérisée par de hautes eaux de la fin automne au printemps et un étiage estival relativement peu marqué.
- Côté Chambaran, une hydrologie moyenne plus modérée, de type pluvial, mais présentant des variations inter-saisonnières.

Toutefois, il n'est pas négligeable de signaler la sévérité des sécheresses notamment en 2016 et plus particulièrement en 2017 et 2018, où les restrictions ont duré près de 5 mois.

Les contextes géologiques sont calqués sur trois grandes unités paysagères. Les calcaires urgoniens du Dauphiné constituent le socle sur lequel sont venues buter à l'Est les molasses miocènes du Bas Dauphiné et se sont déposés les terrasses alluviales de l'Isère au centre et les formations variées complexes du Piémont du Vercors à l'Ouest.

L'occupation des sols et urbanisation : Le territoire Sud Grésivaudan comptabilise plus de 41 000 habitants témoignant d'un caractère globalement rural. La population est concentrée en rive droite de l'Isère (80%) avec deux pôles urbains principaux : Saint-Marcellin et Vinay. Les espaces urbanisés sont relativement peu présents (3%) a contrario des espaces agricoles représentant 60%. Les espaces naturels sont également très présents en couvrant 30% du territoire.

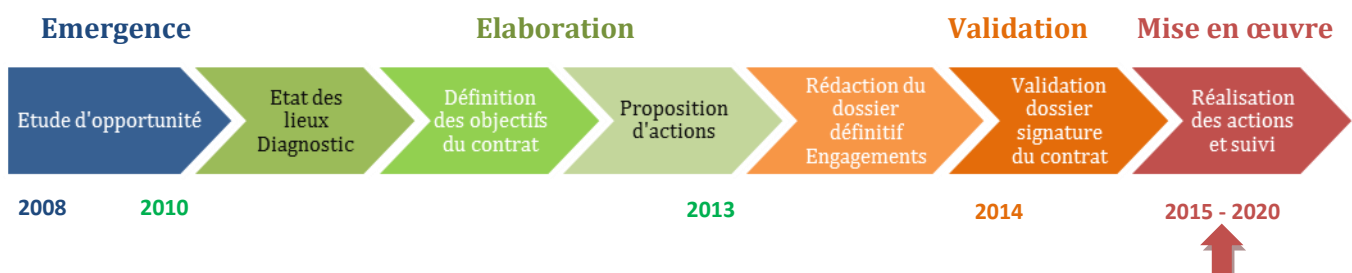
2- Historique de la démarche

Elus et acteurs locaux d'une part, partenaires institutionnels d'autre part, étaient parallèlement arrivés au même constat que les cours d'eau du Sud Grésivaudan présentaient des enjeux plus ou moins communs, que nombre d'entre eux n'étaient pas gérés globalement et pouvaient poser des problèmes (inondation, qualité de l'eau, prélèvements,...).

Les intercommunalités se questionnaient sur une échelle d'approche communautaire des problématiques de leurs cours d'eau. Elles se sont associées en 2008 pour lancer une étude d'opportunité en vue d'une gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques, avec le soutien du Conseil Général de l'Isère, la Région Rhône-Alpes et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse. Cette étude a mis en avant l'intérêt du lancement d'une procédure de contrat de rivières sur l'unité hydrographique cohérente du « bassin de l'Isère entre la Fure et la Bourne » appelée « Sud Grésivaudan ».

Les 3 communautés de communes, CC du Pays de Saint Marcellin, CC Chambaran Vinay Vercors et CC de la Bourne à l'Isère, se sont donc associées pour élaborer un projet de contrat de rivières. Au 1er janvier 2017 elles ont fusionné pour former Saint-Marcellin Vercors Isère communauté.

Les études préalables au contrat de rivières ont permis de réaliser un état des lieux, de réfléchir et de discuter des objectifs du contrat, et de proposer un programme d'actions en réponse à ces objectifs et aux problématiques identifiées. Le contrat de rivières Sud Grésivaudan a été signé le 29 juin 2015 pour une mise en œuvre sur 6 ans.



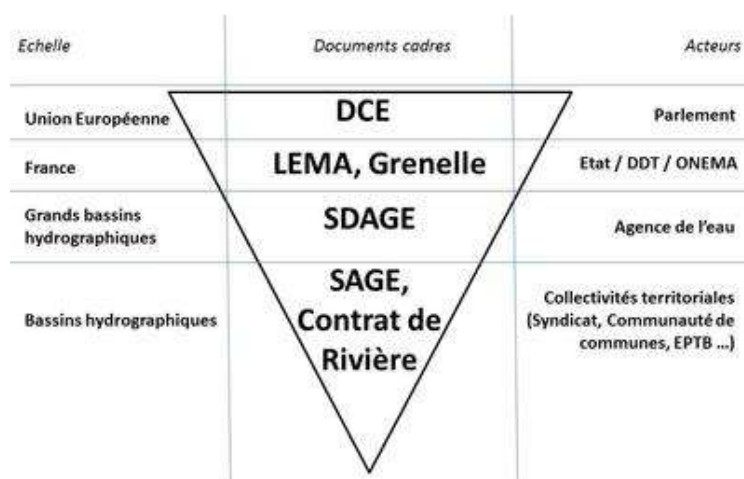
3- Objectifs et orientations

La démarche de contrat de rivières s'inscrit dans une logique de gestion intégrée de l'eau déclinée à différentes échelles (Europe, France, Bassin Rhône Méditerranée).

3-1 La DCE et le SDAGE

La Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 vise à donner une cohérence à l'ensemble de la législation avec une politique communautaire globale dans le domaine de l'eau. Elle définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de la Gestion de l'Eau (SDAGE) est un document d'accompagnement afin de transposer au droit français les objectifs de la DCE. Il fixe les orientations fondamentales et les objectifs de bon état des masses d'eau, sur des cycles de 6 ans. Son programme de mesures recense les actions à mettre en œuvre pour l'atteinte des objectifs environnementaux.



Source : <http://syndicat-riviere-tarn.fr/le-contrat-de-riviere-tarn-en-actions/des-politiques-de-l-eau/>

3-2 Contrat de rivières

L'objectif général du contrat est d'instaurer et de pérenniser une politique de gestion concertée des milieux aquatiques sur le territoire. Il contribue à la mise en œuvre du SDAGE.

Les **grandes orientations stratégiques** définies dans le contrat sont :

- L'amélioration de la qualité des eaux par la réduction des pollutions d'origine domestiques et agricole
- La restauration et la gestion physique des cours d'eau
 - Rétablissement de la continuité écologique et sédimentaire
 - Préservation et gestion de la dynamique fluviale, en conciliant, dans les secteurs à enjeux, maintien des dynamiques naturelles et protection des biens et des personnes
- La préservation de la ressource en eau

- La préservation, la valorisation et la gestion des milieux aquatiques et des espèces remarquables
- L'amélioration de la connaissance sur le territoire

Un programme de 94 actions a été élaboré afin de répondre aux enjeux du territoire.

4- Pilotage et maîtrise d'ouvrage des actions

4-1 Le comité de Rivières

Le comité de rivières Sud Grésivaudan a été instauré par arrêté préfectoral le 25 mai 2011. Il est présidé par M. Vincent LAVERGNE, vice-président Environnement & énergie à SAINT-MARCELLIN VERCORS ISÈRE COMMUNAUTÉ et se réunit au moins une fois par an.

4-2 Structure porteuse

SAINT-MARCELLIN VERCORS ISÈRE COMMUNAUTÉ est la structure porteuse du contrat de rivières. Elle s'engage à assurer le suivi, le pilotage technique et administratif du contrat ainsi que la concertation entre tous les partenaires afin d'atteindre les objectifs fixés.

4-3 Partenaires techniques et financiers

Le contrat de rivières Sud Grésivaudan comptabilise une vingtaine de maîtres d'ouvrages selon les compétences de chacun : Communauté de communes, communes, syndicats d'eau potable et d'assainissement, chambre d'agriculture, SENURA, fédération de pêche. Certaines maîtrises d'ouvrage ont été modifiées en première partie de contrat en raison des évolutions réglementaires.

L'Agence de l'eau, la Région Auvergne Rhône Alpes, le Conseil Départemental de l'Isère et l'Etat accompagnent la démarche.

4-4 Tableau de bord

Le suivi du contrat est assuré par la mise en place d'un tableau de bord technique et financier renseigné par des indicateurs de suivi et de réalisation. Ces indicateurs sont actualisés dans la mesure du possible au fur et à mesure et seront présentés au bilan mi-parcours.

II- Avancement technico-financier depuis 2015

Le bilan dressé ci-après est une synthèse de l'état d'avancement du contrat de rivières Sud Grésivaudan. L'avancement global ainsi que l'avancement par volet sont présentés sur la période 2015 – 30 juin 2018.

La légende des couleurs utilisées dans les graphiques et les tableaux est la suivante :

| | |
|-------------------------|---|
| Actions en cours (EC) | l'opération est engagée (dossiers de demande de subventions envoyés, et/ou dépenses) |
| Action terminée (T) | l'opération est terminée dans sa totalité |
| Action en attente (EA) | le projet est pris en main mais pas concrètement démarré : dossiers de demande d'aide non déposés et aucun montant engagé |
| Action non engagée (NE) | opération non lancée |
| Action annulée (A) | opération annulée par le maître d'ouvrage |

1- Avancement global du contrat de rivières

Le programme d'actions du contrat de rivières comprend **94 actions** dont la **mise en œuvre est estimée à 26 M€** et s'articule suivant trois axes principaux :

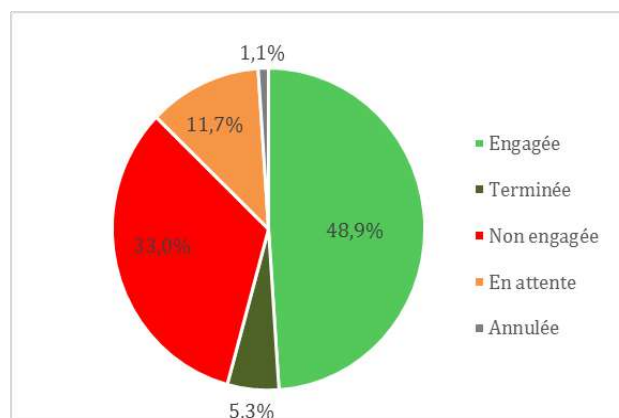
- Volet A : Lutte contre les pollutions et amélioration de la qualité de l'eau (35 actions)
- Volet B : Préservation et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau (36 actions)
- Volet C : Valorisation, communication et sensibilisation aux milieux aquatiques et suivi du contrat de rivières (23 actions)

1-1 Avancement technique du contrat de rivières

- Avancement global

Au bilan mi-parcours, 54% des actions sont terminées ou en cours de réalisation.

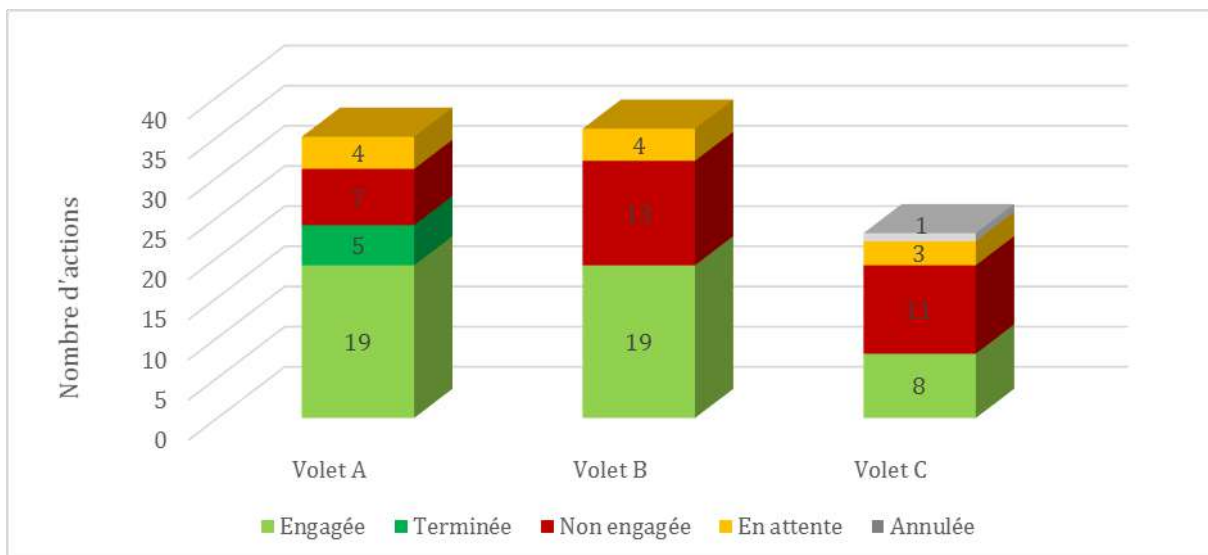
| Etat d'avancement global du contrat de rivière à mi-parcours | Nombre d'actions |
|--|------------------|
| Actions engagées | 46 |
| Actions terminées | 5 |
| Actions en attente | 11 |
| Actions non engagées | 31 |
| Action annulée | 1 |
| TOTAL | 94 |



- Avancement par volet

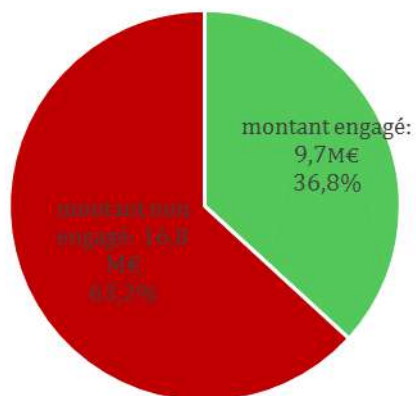
Les volets A et B concentrent la majorité des actions inscrites au contrat de rivières (71 actions sur 94) et présentent un état d'avancement respectif de 69% et 53%.

Concernant le volet C, 35% des actions sont engagés au bilan mi-parcours.



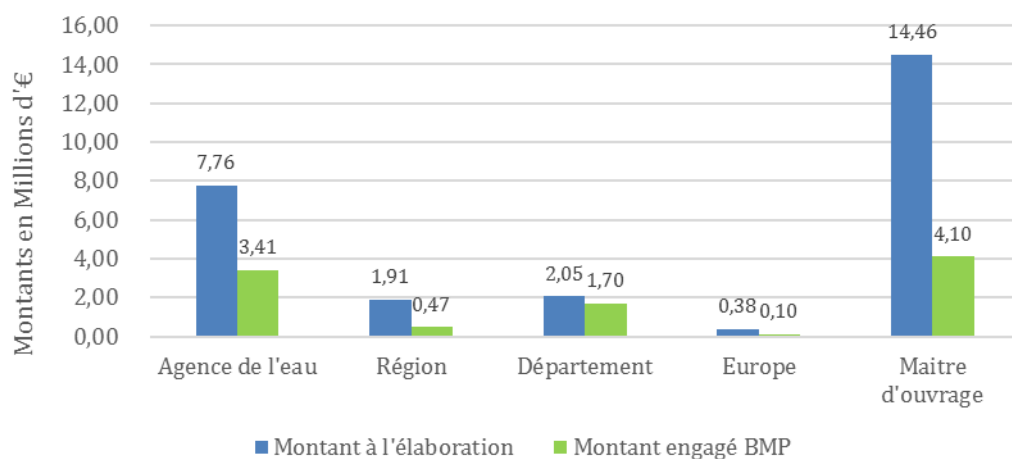
1-2 Avancement financier global

Le contrat de rivières présente à mi-parcours un avancement des dépenses engagés de 36,8% par rapport au prévisionnel. Un certain nombre d'actions engagées sont au stade études préalables, ce qui explique que l'on constate 30% des dépenses engagées pour 50% d'actions démarrées.



| Volet | Montant prévisionnel initial en € (HT) | Dépenses engagées à mi-parcours en € (HT) | Taux de consommation de l'enveloppe initiale |
|--------------|--|---|--|
| Volet A | 13 088 300 € | 6 556 328,26 € | 50,1% |
| Volet B | 12 200 135 € | 2 687 171,34 € | 22,0% |
| Volet C | 1 271 290 € | 532 886 € | 41,9% |
| TOTAL | 26 559 725 € | 9 776 385,60 € | 36,8% |

Répartition financière à mi-parcours



| Financiers | % engagé |
|------------------|----------|
| Agence de l'eau | 44% |
| Région | 24,5% |
| Département | 83% |
| Europe | 26% |
| Maitre d'ouvrage | 28% |

1-3 Engagements spécifiques de l'Agence de l'Eau

A la signature du contrat de rivières, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse s'est engagée à participer au financement des actions inscrites au contrat de rivières Sud Grésivaudan sur une période couvrant la première partie du contrat soit 2015-2017.

L'engagement financier global sur la période 2015-2017 était d'un montant maximum de 5 millions d'euros. **A mi-parcours** du contrat de rivières (juin 2018), **les aides de l'Agence de l'Eau atteignent 3,41 millions d'euros.**

L'agence de l'eau s'était également engagée à :

- garantir le financement, au taux prévus dans les fiches actions, pour les actions relevant du SDAGE et de son PDM et engagées avant fin 2017 (dans la limite des montants d'aide prévus)
- une majoration des taux sur certaines actions définies (voir ci-après)
- un financement d'aides spécifiques contractuelles

Les éléments ci-dessous reprennent les engagements inscrits dans le contrat de rivières et présentent un point d'avancement au bilan mi-parcours.

- **Garantir le financement aux taux prévus dans les fiches actions**

Pour toutes les actions engagées depuis le démarrage du contrat de rivières, les financements apportés par l'agence de l'eau sont conformes aux engagements prévus dans les fiches actions.

- **Majoration des taux d'aides sur les actions suivantes**

| Intitulé de l'opération | Montant de l'opération | Taux aide agence | Majoration agence | Avancement au bilan mi-parcours |
|--|------------------------------|---|--------------------------------|---|
| B2-1-0 à B2-1-11 Etude et travaux continuité écologique | 400 000€ (estimatif travaux) | Possibilité 80% jusqu'en 2015 puis dégressif. NB : taux d'aides ont évolué en 2017 (fin du 10 ^{ème} programme). effacements 80% à 100 %, aménagement 50%. | 80% jusque fin 2017 | - Aucun travaux engagés avant fin 2017 : délai trop court, étude globale avec transmission des AVP finalisée courant 2017 - 3 ouvrages effacés en septembre 2018, les travaux ont pu bénéficier de 80% à 100% d'aide |
| B2-2-1 Plan de restauration physique de la Grande Rigole | 30 000 € (plan de gestion) | 50 % | 80% si engagé avant début 2016 | Engagement de l'opération début 2016, financement de l'étude à hauteur de 80% |
| B3-4 et B3-5 Schémas AEP et sectorisation réseaux | 573 000 € | 50% | 60% si engagés d'ici fin 2017 | 3 SDAEP réalisés en 2015-2016 (5 communes) Taux 60% pour 2 SDAEP, 50% pour 1 SDAEP Nombre limité de SDAEP en raison du transfert de compétence. |

- **Financement d'aides spécifiques contractuelles**

Les travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Saint-Quentin/Montaud bénéficiaient d'une aide spécifique selon les modalités présentées dans le tableau suivant, en contre-partie de travaux de restauration de la continuité piscicole sur au moins 3 seuils liste 2 en 2016-2017.

| Intitulé opération | Année de réalisation | Montant opération | Subvention Agence |
|---|----------------------|-------------------|-------------------|
| A1-2-1 : travaux de réhabilitation STEP Saint Quentin/Montaud | 2016/2017 | 800 000€ | 240 000€ |

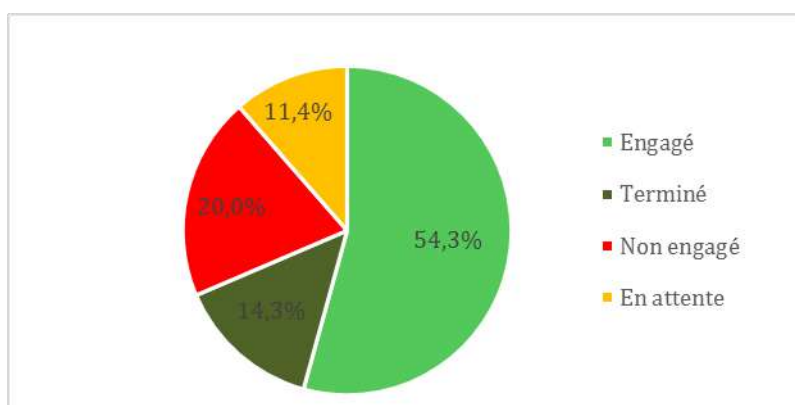
Cette aide spécifique n'a pas été déclenchée : report des travaux de la STEP de St Quentin Montaud en raison de l'organisation de la compétence eau et assainissement.

De plus, il n'y a pas eu de travaux de restauration de seuils en 2016-2017, des travaux de rétablissement de la continuité piscicole ont été menés en 2018 sur 3 ouvrages liste 2.

2- Volet A : Lutte contre la pollution et amélioration de la qualité de l'eau

2-2 Etat d'avancement général du volet A

| Etat d'avancement du volet A (2015-2018) | Nombre d'actions |
|--|------------------|
| Actions engagées | 19 |
| Actions terminées | 5 |
| Actions en attente | 4 |
| Actions non engagées | 7 |
| Action annulée | 0 |
| TOTAL | 35 |



Le volet A représente le volet le plus avancé à mi-parcours : plus de 68% des actions prévues sont engagées dont 14% terminées.

Le volet se divise en cinq sous-volets :

A1 : Réduction des pollutions domestiques

A2 : Réduction des pollutions agricoles

A3 : Réduction des pollutions par les pesticides et autres toxiques

A4 : Protection des captages AEP (Aduction Eau Potable)

A5 : Suivi de la qualité de l'eau

Les tableaux ci-dessous présentent l'avancement technique de chacune des actions du volet A.

2-3 Avancement technique volet A

Sous-volet A1 : Réduction des pollutions domestiques

| Numéro | Intitulé de l'action | Maîtrise d'ouvrage | Phasage prévu en 2015 | Statut action BMP | Commentaire / avancement technique |
|--|---|--|-----------------------|-------------------|---|
| A1 Réduction des pollutions domestiques | | | | | |
| A1-1 Gestion de l'assainissement | | | | | |
| A1-1-1 | Réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement à la Sône | Commune de La Sône | 2015 | NE | à réaliser dans le cadre de la prise de compétence interco (à compter du 1er janvier 2019) |
| A1-1-2 | Actualisation des schémas directeurs des communes ayant transféré leurs compétences assainissement à la 3C2V (Saint Quentin, La Rivière, Montaud) | SMVIC (service eau et assainissement) | 2015-2016 | EC | Montaud: SDA réalisé La rivière: en cours Saint-Quentin: pas commencé |
| A1-2 Assainissement collectif : stations d'épuration | | | | | |
| A1-2-1 | Réhabilitation de la station de traitement des eaux usées à Saint-Quentin-sur-Isère | SMVIC (service eau et assainissement) | 2015-2016 | EA | Projet en attente: révision de la programmation des actions dans le cadre de la fusion et des transferts de compétence eau et assainissement |
| A1-2-2 | Raccordement du village de Chasselay à la Station d'épuration de Saint Marcellin | SMVIC (service eau et assainissement) | 2015 | T | Travaux terminés en 2015, la commune de Varacieux a également été raccordé à la STEP de St-Marcellin |
| A1-2-3 | Mise en place d'une solution de traitement des eaux usées à Rovon / Saint-Gervais | SMVIC (service eau et assainissement) | 2015 | EC | Travaux programmés en 2018, STEP par biodisques de 750Eh |
| A1-2-4 | Réhabilitation de l'assainissement collectif à Poliénas (FPR) | SMVIC (service eau et assainissement) | 2015 | T | Réhabilitation STEP réalisés en 2018 STEP de 1100Eh |
| A1-2-5 | Mise en place d'une solution de traitement des eaux usées à Montagne | Commune de Montagne | 2014-2015 | T | STEP réalisée en 2015 |
| A1-2-6 | Poursuite de la mise en place de l'assainissement collectif à Saint-Antoine-l'Abbaye | SMVIC (OP1: commune) | 2015-2017 | EC | Action réalisée pour partie (txv mise en séparatif place ferdinand terminé), poursuite de l'action selon programmation de SMVIC suite au transfert de compétence au 1er janvier 2018. |
| A1-3 Assainissement collectif : réseaux de collecte et ouvrages | | | | | |
| A1-3-1 | Raccordement de la station de l'Albenc (Chantesse, Cras, l'Albenc) à la station d'épuration de Vinay | SMVIC (service eau et assainissement) | 2015-2016 | EA | Réflexions en cours sur les solutions techniques |
| A1-3-2 | Poursuite de la mise en place de l'assainissement collectif à Saint-Lattier | Commune de Saint Lattier | 2016-2020 | EC | Révision du SDA en 2016. Travaux programmés pour le premier semestre 2019 (raccordement du quartier "les Fauries"). Transfert compétence eau et assainissement à SMVIC au 1er janvier 2019 |
| A1-3-3 | Diagnostic et travaux sur les déversoirs d'orage (OP1) | SMVIC (service eau et assainissement) | 2015 | T | Diagnostic réalisé (sur fonds propres). |
| | mise en place de l'auto-surveillance des réseaux de la 3C2V (OP2) | SMVIC (service eau et assainissement) | 2015 | T | Suite au diagnostic, pas de mise en place d'autosurveillance systématique, mais quelques ouvrages ont été équipés (4/12). |
| A1-3-4 | Diagnostic et travaux sur les déversoirs d'orage, travaux et mise en place de l'auto-surveillance des réseaux du SIVOM St-Marcellin | SMVIC (service eau et assainissement) | 2014-2015 | T | Action terminée |
| A1-3-5 | Travaux d'entretien et de dimensionnement des réseaux d'eaux usées pour réduire les eaux claires parasites | SMVIC (service eau et assainissement) | AD | NE | Prise de compétence depuis janvier 2018: projet reporté/retardé |
| A1-3-6 | Travaux d'entretien et de dimensionnement des réseaux d'eaux usées pour réduire les eaux claires parasites | SMVIC (service eau et assainissement) | AD | NE | Prise de compétence depuis janvier 2018: projet reporté/retardé |
| A1-4 Assainissement non collectif | | | | | |
| A1-4-1 | Mise aux normes des points noirs de l'assainissement non collectif | SMVIC (service eau et assainissement): animation | 2014-2020 | EC | Nombre de points noirs: 211 Installations non conformes remis au normes: 144 (2ème programme le plus important en Isère au regard des données du Département : dynamique forte) Plus d'aide AE (pour les particuliers) depuis novembre 2017 |
| A1-4-2 | Diagnostic des installations en ANC de la CCPSM | SMVIC (service eau et assainissement) | 2014-2020 | EC | Constitution d'un service SPANC à l'échelle de la nouvelle intercommunalité. |
| A1-4-3 | Diagnostic des installations en ANC de la 3C2V | SMVIC (service eau et assainissement) | 2014-2020 | EC | Territoire du contrat de rivières: environ 7000 installations Installations diagnostiquées entre 2011-2018 : 3399 dont 2803 non conformes et 596 conformes |

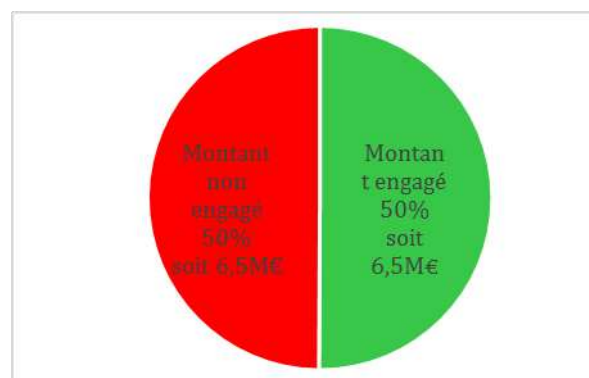
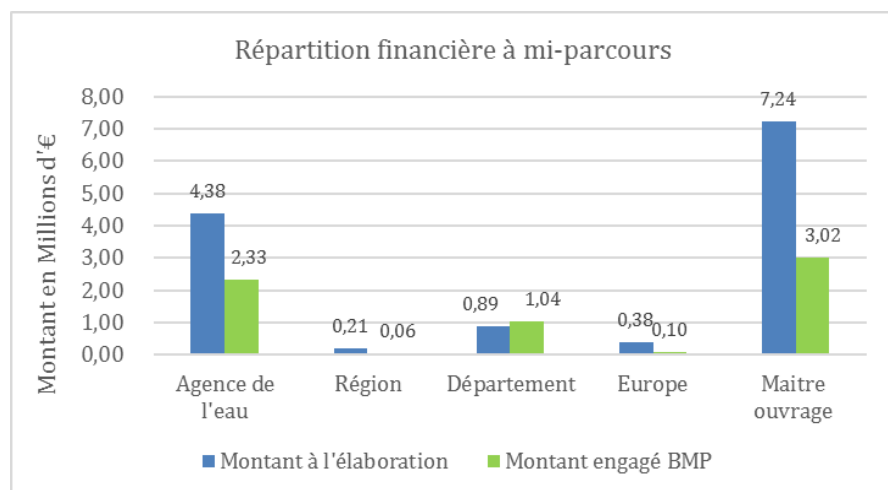
Sous-volet A2 : Réduction des pollutions agricoles

| Numéro | Intitulé de l'action | Maîtrise d'ouvrage | Phasage prévu en 2015 | Statut action BMP | Commentaire / avancement technique |
|--|---|--|-----------------------|-------------------|---|
| A2 Réduction des pollutions agricoles | | | | | |
| A2-1 Lavage et écalage de la Noix | | | | | |
| A2-1 | État des lieux des pratiques de lavage de la Noix, mise en place d'essais pour la réduction des rejets polluants et équipements des exploitations | CA 38 / SENURA | 2015-2020 | EC | Essais en cours (voir détail lignes ci-dessous) |
| | (OP1) État des lieux des pratiques de lavage de la Noix | CA38 | | T | Rapport d'état des lieux disponible (enquête sur les pratiques + biblio pistes) |
| | (OP 2 et 3) mise en place d'essais pour la réduction des rejets polluants | SENURA | | EC | Protocoles d'essais en cours |
| | animation | CA 38 | | EC | animation par la chambre d'agriculture renforcée en parallèle des essais de la SENURA afin d'appuyer les agriculteurs notamment sur l'année 2018. plus de 30 agriculteurs ciblés au regard de la localisation de leur exploitation et de la vulnérabilité des milieux à proximité pour un accompagnement. + suivi en cours: test de raccordement d'installations à la STEP de Poliéas |
| | équipements des exploitations | Agriculteurs | | EC | Deux exploitants ont réalisé des équipements en 2018, dans le cadre des essais menés par la SENURA |
| A2-2 Réduction des intrants (macro polluants et pesticides) | | | | | |
| A-2-2-0 | Développement et pérennisation de pratiques limitant l'utilisation d'intrants | CA 38 | 2015-2020 | EC | |
| A2-2-1 | Sensibilisation / démonstration de matériel et de techniques alternatives pour limiter l'utilisation d'intrants (pesticides et autres) | CA 38 | 2015-2020 | EC | 2 journées animées en 2016, 1 en 2018 (sur fonds propres ou autres subventions) Des journées ont été réalisées en rapport à cette thématique : réseau DEPHY et groupe 30 000 |
| A2-2-2 | Acquisition de matériel agricole alternatif | CUMA, agriculteurs individuels+ CA38 | 2015-2020 | EC | 9 exploitants ont fait des demandes dans le cadre du PDR pour de l'acquisition sur la première partie de contrat. Vigilance: la liste des bénéficiaires transmise par la DDT ne renseigne pas la nature des investissements et les montants associés (demande d'information faite auprès de la Région) |
| A2-2-3 | Mise en place d'essais de grande culture en faveur de la limitation de l'utilisation d'intrants | CA 38 | 2015-2016 | NE | action non mise en place, peu prioritaire actuellement, d'autres opérations menées par ailleurs par la chambre financement de la région à vérifier |
| A2-2-4 | Mise en place d'aires collectives de lavage /remplissage pour les pesticides agricoles | CUMA/ agriculteurs individuels + CA 38 | 2015-2020 | EC | Deux projets d'aires de lavage collectives (Saint-Romans et Izeron), instruction dossiers de subventions en cours. Une aire de lavage individuelle réalisée en 2018. |
| A2-2-5 | Mise en place d'essais en nuciculture pour limiter l'utilisation d'intrants | SENURA | 2015-2020 | EC | Essais 2015-2016 terminés Essais 2017-2020 en cours |
| A2-3 Gestion des effluents d'élevage | | | | | |
| A2-3-1 | État des lieux des risques de pollution liés au stockage des effluents d'élevage et proposition de préconisations | CA 38 | 2015-2020 | NE | Action non engagée par manque de temps En attente connaissance financements du 11è programme de l'Agence de l'Eau |

Sous-volet A3 à A5 : Réduction des pollutions par les pesticides et autres toxiques, protection des captages AEP et suivi de la qualité de l'eau

| Numéro | Intitulé de l'action | Maîtrise d'ouvrage | Phasage prévu en 2015 | Statut action BMP | Commentaire / avancement technique |
|--|---|---------------------------------------|-----------------------|-------------------|--|
| A3 Réduction des pollutions par les pesticides et autres toxiques | | | | | |
| <i>A3-1 Rejets industriels</i> | | | | | |
| A3-1-1 | Mise en place de conventions de rejet avec les industriels | SMVIC (service eau et assainissement) | 2015-2020 | EC | Animation menée sur fonds propres. 3 conventions passées en lien avec la STEP de Vinay |
| A3-1-2 | Recensement / étude des établissements industriels potentiellement polluants en ANC | SMVIC (SPANC) | 2014-2020 | NE | Sous-dimensionnement de l'équipe au regard de la taille du territoire: recensement non effectué à ce jour. A priori peu d'industriels en ANC |
| A3-1-3 | Dépollution du site pollué du Marais de Montenas à Poliénas | DREAL / ADEME | AD | EA | Nouvelles analyses réalisées par la commune et le CEN Isère en 2016 dans le cadre de l'animation de l'ENS : confirmation de la présence de polluants Echanges avec la DREAL (2016 et 2018), action non prioritaire pour la DREAL |
| <i>A3-2 Rejets de voiries</i> | | | | | |
| A3-2-1 | Diminution des pollutions pluviales liées à l'A49 | AREA | 2019-2020 | EA | Prochain contrat plan 2019-2023, en attente du contenu du futur contrat de plan où l'action pourrait potentiellement être prise en compte |
| <i>A3-3 Détection de l'origine de la pollution par les pesticides</i> | | | | | |
| A3-3-1 | Étude hydrogéologique sur le Furand/Merdaret | SMVIC | 2015-2016 | EC | Cahier des charges en cours de finalisation, consultation en attente |
| <i>A3-4 Procédure captage prioritaire</i> | | | | | |
| A3-4-1 | Recrutement d'un animateur captage prioritaire | SMVIC (service eau et assainissement) | 2015-2020 | EC | Le recrutement d'un animateur s'est fait dès le démarrage du contrat et a permis la validation et l'engagement d'un programme d'actions opérationnel. Signature Charte captage prioritaire des Chirouzes le 7 novembre 2017 |
| <i>A3-5 Gestion des produits phytosanitaires en zones non agricoles</i> | | | | | |
| A3-5-1 | Réduire l'usage de produits phytosanitaires dans les activités non agricoles | SMVIC / Communes | 2015-2020 | EC | Au moins 9 communes/41 engagées dans un plan de désherbage communal puis acquisition de matériel alternatif (données à confirmer auprès des communes) 6 communes (dont on a connaissance) engagées dans la charte zéro phyto Plus d'aide de l'AE pour achat de matériel alternatif depuis fin 2017 |
| A4 Protection des captages AEP | | | | | |
| A4-1-1 | Protection des captages Perrier et Boulogne à Saint-Hilaire-du-Rosier | SMVIC | 2015-2016 | EC | Compétence eau et assainissement à la SMVIC depuis janvier 2018 Achèvement des travaux prévu en 2019 |
| A4-1-2 | Mise en place de mesures de protection de la qualité de l'eau des captages d'eau potable sur la commune de Chevrières | SMVIC (service eau et assainissement) | 2015 | EC | Compétence eau et assainissement à la SMVIC depuis janvier 2018 Captages concernés: Tournus, Brossat, Pré Buisson Pas de dossiers en cours sur ces captages |
| A4-1-3 | Mise en place de mesures de protection de la qualité de l'eau des captages d'eau potable sur la commune de Saint-Lattier | SIEH | 2015 | EA | Prise en main du dossier en cours par le SIEH suite au transfert de compétence au 1er janvier 2018 Il n'y a pas eu de demande de subvention faite auprès de l'agence de l'eau en 2018 |
| A5 Suivi de la qualité des eaux | | | | | |
| A5-1 | Mise en place d'un observatoire de la qualité des eaux pour mesurer l'efficacité des actions réalisées et l'évolution de l'état des masses d'eau. | SMVIC (service GEMAPI) | 2017-2020 | EC | Cahier des charges finalisé. Publication décembre 2018, campagnes de mesure sur l'année 2019 |

2-4 Avancement financier volet A



| Sous-volets | Nombre actions engagées ou terminées | Montant prévisionnel initial en € (HT) | Dépenses engagées à mi-parcours en € (HT) | Taux de consommation de l'enveloppe initiale |
|---|--------------------------------------|--|---|--|
| A1 – Réduction des pollutions domestiques | 12 (sur 17) | 9 082 700 € | 5 243 481 € | 58% |
| A2 – Réduction des pollutions agricoles | 5 (sur 7) | 3 196 100 € | 604 461 € | 19% |
| A3 – Réduction des pollutions par les pesticides et autres toxiques | 4 (sur 7) | 554 000 € | 521 840 € | 94% |
| A4 – Protection des captages AEP | 2 (sur 3) | 135 500 € | 146 546 € | 108% |
| A5 – Suivi de la qualité de l'eau | 1 (sur 1) | 120 000 € | 40 000 € | 33% |
| TOTAL | 24 (sur 35) | 13 088 300 € | 6 556 329 € | 50% |

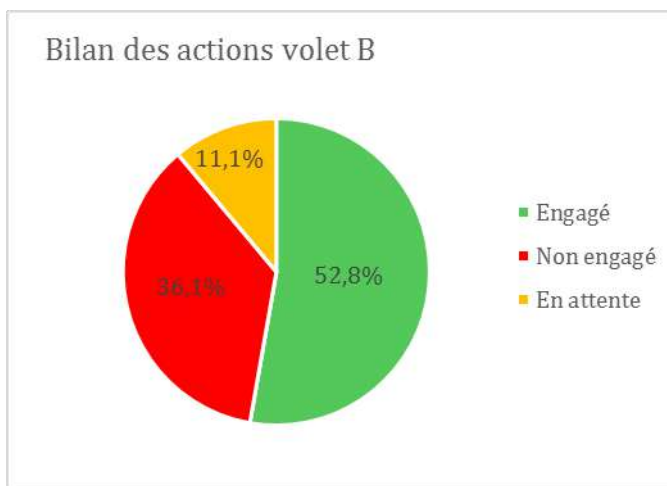
50% de l'enveloppe prévu initialement est engagé au bilan mi-parcours. Les projets sont subventionnés par l'Agence de l'eau, le Département, la Région et l'Europe.

Lors de l'élaboration, certaines actions ont été financièrement sous-estimée (cas observé pour le sous volet A4) : le budget total et les subventions associées dépasse les montants prévisionnels.

3- Volet B : Préservation et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

3-1 Etat d'avancement général du volet B

| Etat d'avancement du volet B | Nombre d'actions |
|------------------------------|------------------|
| Actions engagées | 19 |
| Actions terminées | 0 |
| Actions en attente | 4 |
| Actions non engagées | 13 |
| Action annulée | 0 |
| TOTAL | 36 |



Près de 53% des actions prévues sont engagées pour le volet B.

Le volet B se divise en trois sous-volets :

B1 : Préservation des milieux aquatiques et des espèces associées

B2 : Restauration du bon état physique

B3 : Amélioration de la gestion quantitative de la ressource

Les tableaux ci-dessous présentent l'avancement technique de chacune des actions du volet B.

3.2 Avancement technique volet B

Sous-volet B1 : Préservation des milieux aquatiques et des espèces associées

| Numéro | Intitulé de l'action | Maîtrise d'ouvrage | Phasage prévu en 2015 | Statut action BMP | Commentaire / avancement technique |
|--|---|------------------------|-----------------------|-------------------|--|
| B1 Préservation des milieux aquatiques et des espèces associées | | | | | |
| B1-1 | Observatoire des peuplements piscicoles et astacicoles du territoire Sud Grésivaudan | Fédération de pêche | 2015 - 2020 | EC | Réalisation d'un observatoire sur l'aire de répartition des écrevisses à pied blanc à l'échelle du territoire ainsi que sur la présence du Barbeau Méridional sur le BV Furand / Merdaret en 2016-2017. Proposition d'actions suite à ces diagnostics. Observatoire piscicole bilan mi-parcours en cours en 2018, résultats disponibles à partir de mars 2019 |
| B1-2 | Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des boisements de berges et des | SMVIC (service GEMAPI) | 2015-2020 | EC | |
| | Elaboration du PPRE+ DIG | SMVIC (service GEMAPI) | 2015 | T | Diagnostic de la végétation des berges et définition d'un Plan de gestion de la végétation et de lutte contre les espèces végétales invasives (2015-2016). |
| | Programme de lutte contre les invasives | SMVIC (service GEMAPI) | 2016-2020 | EC | Engagement d'un programme de lutte contre les espèces végétales invasives depuis 2017 : surveillance des cours d'eau par un technicien de rivières et arrachage manuel par des structures d'insertion. |
| | Travaux de restauration et d'entretien | SMVIC (service GEMAPI) | 2016-2020 | EC | Engagement du programme de restauration depuis décembre 2017. |
| B1-3 | Inventaire complémentaire des zones humides et définition d'une stratégie d'actions de préservation sur le territoire Sud Grésivaudan | SMVIC (service GEMAPI) | 2015-2016 | NE | Non engagé car manque de temps au sein de l'équipe technique L'inventaire doit être réalisé en parallèle d'une stratégie foncière |
| B1-4 | Préservation, gestion et restauration des zones humides patrimoniales du territoire Sud Grésivaudan | SMVIC (service GEMAPI) | 2015-2020 | EC | |
| | Animation générale | SMVIC/ CEN 38 | 2015-2020 | EA | - Démarche de labellisation ENS du Marais des Sagnes en cours : proposition d'une convention par le Département suite au diagnostic de site. Réflexions en cours pour un portage intercommunal ou communal dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire de Saint-Marcellin Vercors Isère. - Réflexions engagées pour la mise en place d'une gestion sur les Marais de la Cumane à Varacieux (Réunions réalisées 01/06/17) |
| | Stratégie foncière + Notice de gestion hors ENS | Collectivités | 2016-2020 | NE | Réflexions en cours sur la stratégie foncière à mettre en place au sein de la communauté de communes pour les zones humides et plus largement les milieux aquatiques. |
| | Travaux restauration hors ENS | A définir | 2016-2020 | NE | |

Sous volet B2 Restauration physique du bon état

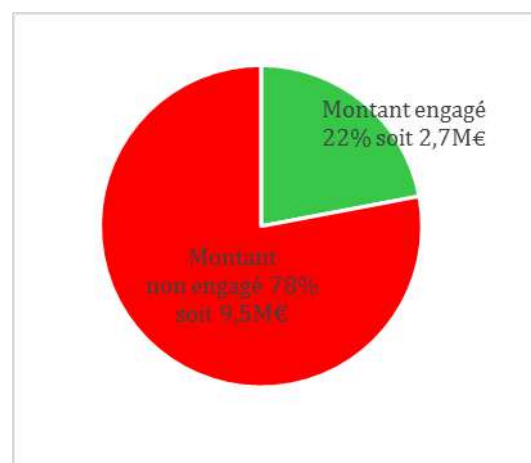
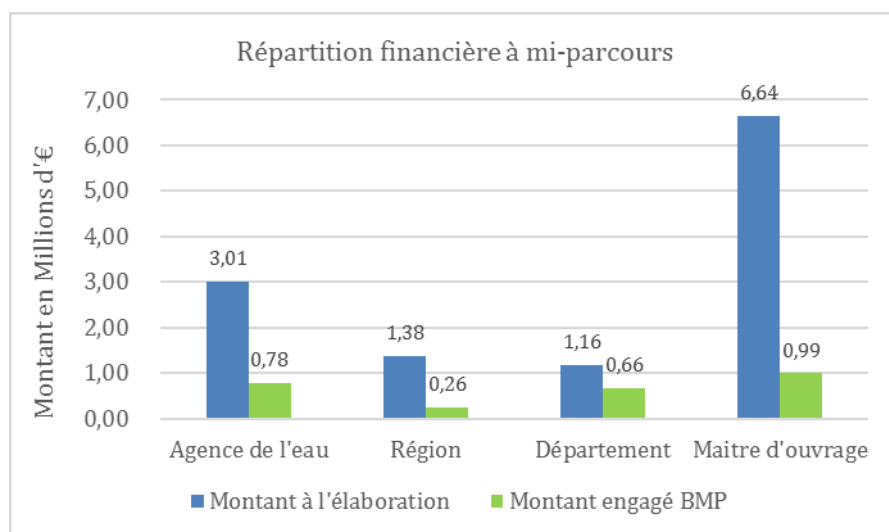
| Número | Intitulé de l'action | Maîtrise d'ouvrage | Phasage prévu en 2015 | Statut action BMP | Commentaire / avancement technique |
|--|--|-------------------------------|-----------------------|-------------------|--|
| B2 Restauration du bon état physique | | | | | |
| B2-1 Restauration de la continuité écologique | | | | | |
| B2-1-0 | Etude préalable de restauration de la continuité écologique et travaux sur seuils prioritaires en 1ère partie de contrat | SMVIC / particuliers | 2015 - 2017 | EC | Animation d'une stratégie de restauration de la continuité écologique sur le territoire par la SMVIC : coordination et accompagnement (technique, administratif et réglementaire) des propriétaires. |
| | Etude globale | SMVIC (service GEMAPI) | 2015 | T | Réalisation d'une étude au stade AVP pour 19 ouvrages (15 listes 2 et 4 liste 1), association de l'ensemble des propriétaires tout au long de l'étude puis transmission d'un rapport avec plusieurs scénarios par |
| | Travaux seuils en 1ère partie de contrat | collectivités ou particuliers | 2015 - 2017 | EC | Effacement de 3 seuils liste 2 à l'échelle du territoire en septembre 2018 |
| B2-1-1 | Rétablissement de la libre circulation piscicole sur le Furand et le Merdaret aval | propriétaires / collectivités | 2015 - 2020 | EC | 7 ouvrages liste 2 (montant intégré B2-1-0) - 2 ouvrages effacés en septembre 2018 - 1 ouvrage jugé comme partiellement naturel et non pertinent à aménager - étude en cours pour ouvrages autoroute |
| B2-1-2 | Rétablissement de la libre circulation piscicole sur l'amont du Merdaret | Fédération de pêche | 2015-2016 | EC | Etude de franchissabilité avec proposition de travaux, priorisation effectuée. Prochaines actions à définir (fonction 11ème programme de l'Agence de l'Eau). |
| B2-1-3 | Rétablissement de la libre circulation piscicole sur le bas Tréry | propriétaires / collectivités | 2015 - 2020 | EC | 1 ouvrage effacé en septembre 2018 (montant intégré B2-1-0) |
| B2-1-4 | Rétablissement de la libre circulation piscicole sur le cours moyen du Tréry | propriétaires / collectivités | 2015 - 2020 | NE | |
| B2-1-5 | Rétablissement de la libre circulation piscicole sur le bas Vézy | propriétaires / collectivités | 2015 - 2020 | NE | |
| B2-1-6 | Rétablissement de la libre circulation piscicole sur la basse Lèze | propriétaires / collectivités | 2015 - 2020 | NE | |
| B2-1-7 | Rétablissement de la libre circulation piscicole sur la basse Drevenne | propriétaires / collectivités | 2015 - 2020 | EC | Etude AVP par FD38, demande subvention AE pour les actions B2-1-7 et B2-3-5 conjointes (Cf Action B2-3-5) |
| B2-1-8 | Rétablissement de la libre circulation piscicole sur le Nan aval | propriétaires / collectivités | 2015 - 2020 | EA | discussions en cours entre les services de l'Etat et les propriétaires privés |
| B2-1-9 | Rétablissement de la libre circulation piscicole sur le Versoud aval | propriétaires / collectivités | 2015 - 2020 | EA | Réunion à organiser entre les différents acteurs en présence (AS, ADIDR, Département, EPCI) suite aux conclusions de l'étude de diagnostic / AVP. Non organisée à ce jour, en attente des conclusions de la démarche en cours portée par l'état sur articulation des périmètres et des compétences entre AS et EPCI. |
| B2-1-10 | Rétablissement de la libre circulation piscicole entre Isère et affluents | propriétaires / collectivités | 2015 - 2020 | NE | |
| B2-1-11 | Diagnostic fonctionnel sur les petits affluents de l'Isère en vue du rétablissement de la libre circulation piscicole | SMVIC (service GEMAPI) | 2015 | NE | |

| Numéro | Intitulé de l'action | Maîtrise d'ouvrage | Phasage prévu en 2015 | Statut action BMP | Commentaire / avancement technique |
|--|--|------------------------|-----------------------|-------------------|--|
| B2-2 Réhabilitation de l'état physique du cours d'eau | | | | | |
| B2-2-1 | Établissement d'un plan de restauration et de gestion physique de la Grande Rigole aval | SMVIC (service GEMAPI) | 2015-2017 | EC | Réflexions sur la priorisation des actions en cours. Dans le cadre de l'organisation de la GEMAPI, transfert de l'opération au SIBF (futur SYLARIV) au 1er janvier 2019 |
| | Plan de gestion | SMVIC | 2015 | T | Définition d'un plan de gestion finalisé en 2017. |
| | Travaux | A définir | 2017 | EA | Lancement maîtrise d'œuvre programmée pour 2019. |
| B2-2-2 | Établissement d'un plan de restauration et de gestion physique du canal de Saint Quentin | SMVIC (service GEMAPI) | 2017-2019 | NE | Réflexions sur la priorisation des actions dans le cadre de l'organisation GEMAPI |
| B2-2-3 | Restauration écomorphologique du Merdare à Saint Romans | SMVIC (service GEMAPI) | 2015-2018 | EC | Phase AVP finalisée, rédaction des dossiers réglementaires en cours. |
| B2-2-4 | Amélioration de l'attractivité piscicole du Versoud | SMVIC (service GEMAPI) | 2016-2018 | NE | Réflexions sur la priorisation des actions dans le cadre de l'organisation GEMAPI. En attente des conclusions de la démarche en cours portée par l'état sur articulation des périmètres et des compétences entre AS et EPCI. |
| B2-2-5 | Restauration écomorphologique de la Cumane et de ses affluents | SMVIC (service GEMAPI) | 2015 - 2020 | EC | |
| | Etude | SMVIC | 2015 | EC | Cahier des charges finalisé, publication en attente |
| | Travaux de restauration de berges | SMVIC | 2017-2020 | NE | |
| | Travaux de restauration et de création d'ouvrages hydrauliques | SMVIC | 2017-2020 | NE | |
| | Travaux de préservation ou de reconquête des dynamiques naturelles | SMVIC | 2017-2020 | NE | |
| B2-2-6 | Travaux de protection contre les crues du Merdaret et de la Combe Muguet à Chatte | SMVIC (service GEMAPI) | 2015-2018 | EC | Finalisation des travaux dans le lit du Merdaret en attente. |
| B2-2-7 | Restauration Physique du Vézy à Chasselay | SMVIC (service GEMAPI) | 2015 | EC | Travaux planifiés en septembre 2018, report en raison d'un enjeu foncier et transfert de compétence GEMAPI |
| B2-2-8 | Gestion des risques liés aux crues du ruisseau de Morette et de ses affluents | SMVIC (service GEMAPI) | 2015-2018 | EA | En attente dans le cadre de l'organisation de la GEMAPI, transfert de l'opération au SIBF au 1er janvier 2019 |
| B2-2-9 | Gestion des risques liés aux crues du ruisseau de la Lèze et de ses affluents | SMVIC (service GEMAPI) | 2015-2018 | EC | Etude préalable en cours |
| B2-2-10 | Gestion des risques liés aux crues du ruisseau des Feugères | SMVIC (service GEMAPI) | 2015-2018 | EA | En attente dans le cadre de l'organisation de la GEMAPI, transfert de l'opération au SIBF au 1er janvier 2019 |
| B2-3 Dynamique et production sédimentaire | | | | | |
| B2-3-1 | Préservation et/ou stimulation des secteurs dynamiques du Sud Grésivaudan : mise en place d'un "espace de liberté", implantations d'épis sur des zones pilotes, lancement d'étude foncière sur les secteurs dynamiques | SMVIC (service GEMAPI) | 2015-2020 | NE | - définition d'espaces de bon fonctionnement dans le cadre d'études morfo sur Grande Rigole (FA B2-2-1) et Drevenne (B2-3-5). - intégration des espaces de liberté dans la réflexion en cours sur l'élaboration d'une stratégie foncière en lien avec les milieux aquatiques sur le territoire. |
| B2-3-2 | Amélioration du transit sédimentaire du Furand aval (secteur de la scierie et barrage Boulogne) | SMVIC (service GEMAPI) | 2015 - 2016 | NE | Réflexions sur la priorisation des actions en cours dans le cadre de l'organisation GEMAPI |
| B2-3-4 | Gestion de la production et du transit sédimentaire du Vézy | SMVIC (service GEMAPI) | 2015-2016 | NE | Réflexions sur la priorisation des actions en cours dans le cadre de l'organisation GEMAPI |
| B2-3-5 | Gestion de la production et du transit sédimentaire de la Drevenne | FD38 et SMVIC | 2015-2016 | EC | Phase AVP en cours de validation suite au choix du scénario. Animation foncière en cours (validation de principe du projet de l'ensemble des propriétaires concernés). Transfert du dossier en maîtrise d'ouvrage SMVIC pour les démarches réglementaires et la MOE des travaux. |
| B2-3-6 | Observatoire de suivi géomorphologique | SMVIC (service GEMAPI) | 2015 - 2020 | NE | Sera programée après la réalisation de travaux |

Sous-volet B3 : Amélioration de la gestion quantitative de la ressource

| Numéro | Intitulé de l'action | Maîtrise d'ouvrage | Phasage prévu en 2015 | Statut action BMP | Commentaire / avancement technique |
|---|---|---|-----------------------|-------------------|--|
| B3 Amélioration de la gestion quantitative de la ressource | | | | | |
| B3-1 | Sensibilisation aux économies d'eau pour les collectivités, le monde professionnel et les particuliers | SMVIC (service GEMAPI) | 2015-2020 | EC | - coordination PGRE - élaboration 2015-2017, validation mai 2018 - informations aux communes et membres du comité de rivières des arrêtés sécheresse. |
| B3-2 | Gestion de l'irrigation en verger de noyer | SENURA | 2015-2020 | EC | Protocole d'essais en cours. |
| B3-3 | Mise en place d'un réseau de suivi hydrométrique | SMVIC/DREAL | 2015-2020 | EC | Suivi bi-mensuel à mensuel des débits sur la période d'étiage à l'aide d'un conductomètre au sel. Transmission des données brutes après chaque campagne par mail puis rapport annuel. Station DREAL: attente installation sur le Vézy |
| B3-4 | Généralisation des Schémas Directeurs d'Alimentation en eau potable | SMVIC (service eau et assainissement) / communes / Syndicats intercommunaux | 2015 - 2020 | EC | Période de transfert de compétences, structuration d'un service à l'échelle de l'EPCI (réalisation d'une étude en 2017). schémas réalisés en début de contrat pour 5 communes avant transfert. Réflexions en cours pour 1 schéma à l'échelle de la communauté de communes. |
| B3-5 | Instrumentation des captages AEP, sectorisation des réseaux et mise en œuvre de travaux de réduction des fuites | SMVIC (service eau et assainissement) / communes / Syndicats intercommunaux | 2015-2020 | EC | Campagne de recherche de fuites réalisée en régie pour partie (+ prestataire) Instrumentation captage: source Perrier (St-Hilaire) Recherche fuite: St-Marcellin (2015) Travaux réseaux: St-Marcellin, St-Romans, St-Bonnet, St-Antoine |

3.3 Avancement financier volet B



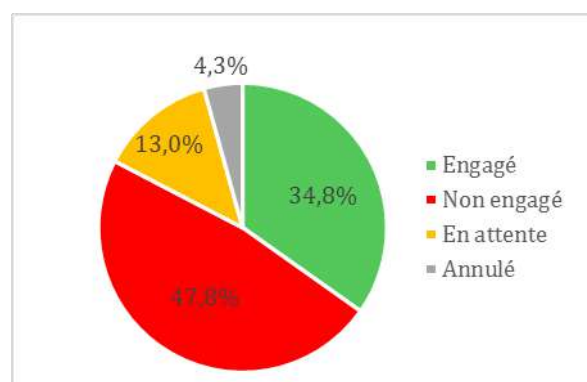
| Sous-volets | Nombre actions engagées ou terminées | Montant prévisionnel initial en € (HT) | Dépenses engagées à mi-parcours en € (HT) | Taux de consommation de l'enveloppe initiale |
|---|--------------------------------------|--|---|--|
| B1 – Préservation des milieux aquatiques et des espèces associées | 3 (sur 4) | 1 940 800 € | 554 971 € | 29% |
| B2 – Restauration du bon état physique | 11 (sur 27) | 9 110 835 € | 1 581 875 € | 17% |
| B3 – Amélioration de la gestion quantitative de la ressource | 5 (sur 5) | 1 148 500 € | 550 325 € | 48% |
| TOTAL | 19 (sur 36) | 12 200 135 € | 2 687 171 € | 22% |

22% de l'enveloppe prévue initialement est engagée au bilan mi-parcours. Les projets sont subventionnés par l'Agence de l'eau, le Département et la Région. A ce stade les dépenses concernent essentiellement des études.

4- Volet C : Valorisation, communication et sensibilisation

4.1. Etat d'avancement général du volet C

| Etat d'avancement du volet B | Nombre d'actions |
|------------------------------|------------------|
| Actions engagées | 8 |
| Actions terminées | 0 |
| Actions en attente | 3 |
| Actions non engagées | 11 |
| Action annulée | 1 |
| TOTAL | 23 |



Le volet C se divise en deux sous-volets :

C1 : Valorisation du cadre de vie et du patrimoine, confortement de l'offre touristique et récréative liée à l'eau

C2 : Communication et sensibilisation à la thématique de l'eau, animation du Contrat de rivières

Près de 35% des actions prévues sont engagées pour le volet C et une action a été annulée par manque de financement.

Les tableaux ci-dessous présentent l'avancement technique de chacune des actions du volet C.

4.2 Avancement technique volet C

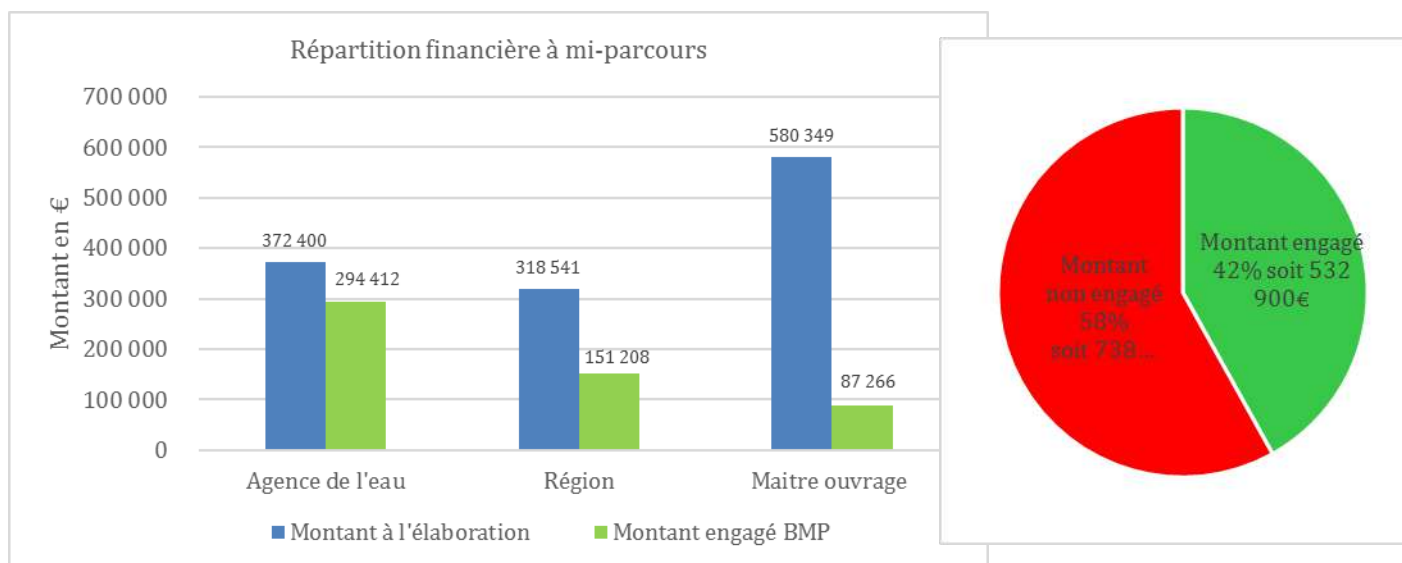
Sous-volet C1 : Valorisation du cadre de vie et du patrimoine, confortement de l'offre touristique et récréative liée à l'eau

| Numéro | Intitulé de l'action | Maîtrise d'ouvrage | Phasage | Statut action | Commentaire / avancement technique |
|---|---|-----------------------------------|-------------|---------------|--|
| C1 Valorisation du cadre de vie et du patrimoine, confortement de l'offre touristique et récréative liée à l'eau | | | | | |
| C1-1 | Mise en valeur des abords du Furand à St Antoine l'Abbaye | commune de Saint Antoine l'Abbaye | 2015-2020 | NE | pas prioritaire en l'absence de moyens financiers |
| C1-2 | Aménagement d'un parcours en bordure du Tréry à Vinay | commune Vinay | 2015 | NE | pas prioritaire en l'absence de moyens financiers |
| C1-3 | Valorisation du bassin versant de la Cumane | SMVIC (service GEMAPI) | 2016 - 2020 | NE | étude et tx pour restauration écomorpho Cumane puis projet valorisation par la suite. Suite à la fusion des comcom et dissolution SIVOM : structuration collectivité, remise à plat des actions à engager en lien avec les compétence sentier et tourisme. |
| C1-4 | Valorisation de la tufière du Gorgonnet | SMVIC | 2015 | NE | structuration collectivité: remise à plat des actions à engager en lien avec les compétences sentier et tourisme. |
| C1-5 | Valorisation du patrimoine industriel lié à l'eau du ruisseau du Martinet sur la commune de Saint Quentin sur Isère | Commune de St Quentin | 2015 | A | Annulée en l'absence de financement |
| C1-6 | Valorisation du Sentier "Au fil des lavoirs de St Lattier" | Commune St Lattier | 2015-2016 | EA | programmé par la commune en 2018 |
| C1-7 | Connexions des sites naturels, paysagers, patrimoniaux et récréatifs liés à l'eau au réseau de randonnée | SMVIC | 2015-2016 | NE | structuration collectivité: remise à plat des actions à engager en lien avec les compétences sentier et tourisme. |
| C1-8 | Confortement et valorisation du sentier du Martin-pêcheur à proximité de la confluence de la Cumane | SMVIC | 2015-2017 | NE | structuration collectivité: remise à plat des actions à engager en lien avec les compétences sentier et tourisme. |
| C1-9 | Étude des potentialités du tourisme de pêche pour le Pays Sud Grésivaudan | Fédération de pêche | 2016-2018 | NE | Opération non lancée au BMP |
| C1-10 | Organisation et gestion de la fréquentation liée au canyoning dans les gorges du Vercors | SMVIC + PNRV | 2015-2020 | NE | Opération non lancée au BMP |

Sous-volet C2 : Communication et sensibilisation à la thématique de l'eau, animation du contrat de rivières

| Numéro | Intitulé de l'action | Maîtrise d'ouvrage | Phasage | Statut action | Commentaire / avancement technique |
|---|--|--------------------|-------------|---------------|--|
| C2 Communication et sensibilisation à la thématique de l'eau, animation du Contrat de rivières | | | | | |
| C2-1 | Mise en place d'un volet « Formation/sensibilisation/ promotion des acteurs locaux du tourisme » | SMVIC | 2015 | NE | structuration collectivité: remise à plat des actions à engager en lien avec le service tourisme |
| C2-2 | Création d'une charte graphique et aide à la communication | SMVIC | 2015-2020 | EA | Révision de la stratégie de communication de la communauté de communes dans le cadre de la fusion. Le contrat de rivières dispose d'un logo (police et 3 couleurs utilisés dans les documents de communication). |
| C2-3 | Édition biennale d'une lettre d'information à destination des élus | SMVIC | 2015-2020 | EC | informations ponctuelles sur différentes thématiques aux communes et élus du groupe de travail rivières biodiversité de la communauté de communes. Questionnements sur la pertinence d'une lettre d'information sous la forme décrite dans la fiche action. |
| C2-4 | Lettre d'information annuelle à destination des habitants du Sud Grésivaudan | SMVIC | 2015-2020 | EC | Articles dans journal intercommunal : 3 en 2015. Refonte de la communication de la communauté de communes depuis la fusion. Outils disponibles à l'échelle de la communauté de communes : site internet de la communauté de communes avec bandeaux d'actualité + page facebook + journal intercommunal trimestriel. Articles ponctuels dans mémo et Dauphiné. |
| C2-5 | Édition d'un Guide riverain | SMVIC | 2015 | NE | Non engagé par manque de temps |
| C2-6 | Création d'un site internet | SMVIC | 2015 - 2020 | EA | Création d'un nouveau site internet de la communauté de communes, pages sur le grand cycle de l'eau à re-créeer. Support utilisé pour des actualités : arrêté sécheresse / animations organisées / enquêtes publiques |
| C2-7 | Programme d'animations scolaires | SMVIC | 2015-2019 | EC | Organisation annuelle d'animations scolaires : 5ème édition pour 2018-2019 |
| C2-8 | Animations ponctuelles à destination de publics variés | SMVIC | 2015-2020 | EC | - participation au festival Albenc en 2015 et 2018 - organisation d'1/2 journée à destination des collectivités (élus et techniciens) sur le désherbage alternatif en partenariat avec la FREDON - organisation d'une sensibilisation des jardiniers amateurs (100 enquêtes en 2017, 3 soirées débats en 2018 + publication d'un guide pratique "jardiner autrement" sur les thématiques de méthodes alternatives au traitement, gestion des déchets verts + gestion de l'eau) |
| C2-9 | Formations techniques et thématiques | SMVIC | 2015-2020 | NE | réflexion en cours pour réaliser une formation technique sur les plantes invasives (réalisé en interne pas l'équipe technique du contrat de rivières) |
| C2-10 | Signalétique "rivières" | SMVIC | 2015-2020 | EC | réalisé par le département pour les routes dept. Analyser la pertinence d'implanter des panneaux sur d'autres secteurs. |
| C2-11 | Accompagnement dans le suivi des documents d'urbanisme pour une bonne prise en compte des milieux aquatiques | SMVIC | 2015-2020 | EC | Echanges sur des points spécifiques avec le service d'instruction d'urbanisme de la communauté de communes. Démarche à développer, notamment dans l'élaboration des documents d'urbanisme par les communes. |
| C2-12 | Poste de chargé de mission | SMVIC | 2015-2020 | EC | |
| C2-13 | Poste de technicien de rivières | SMVIC | 2015-2020 | EC | Création d'un second poste de technicien de rivières en renfort pour l'année 2018 (pour partie sur CdR Sud Grésivaudan et CdR Vercors Eau Pure). |

4.3 Avancement financier volet C



| Sous-volets | Nombre actions engagées ou terminées | Montant prévisionnel initial en € (HT) | Dépenses engagées à mi-parcours en € (HT) | Taux de consommation de l'enveloppe initiale |
|--|--------------------------------------|--|---|--|
| C1 – Valorisation du cadre de vie et du patrimoine, confortement de l'offre touristique et récréative liée à l'eau | 0 (sur 10) | 302 430 € | 0 € | 0% |
| C2 – Communication et sensibilisation à la thématique de l'eau, animation du contrat de rivières | 8 (sur 13) | 968 860 € | 532 886 € | 55% |
| TOTAL | 8 (sur 23) | 1 271 290 € | 532 886 € | 42% |

42% de l'enveloppe prévue initialement est engagée au bilan mi-parcours et concerne uniquement le sous volet C2. Les projets sont subventionnés par l'Agence de l'eau et la Région.

III- Evaluation des actions

Afin d'évaluer la mise en œuvre des actions, un état d'avancement est réalisé vis à vis du programme de mesures du SDAGE. Des indicateurs d'évaluation et de réalisation sont ensuite présentés pour les actions pour lesquelles ces indicateurs sont évaluables au stade mi-parcours.

1- Etat d'avancement de la programmation vis-à-vis du SDAGE 2016-2021

Le programme de mesures du SDAGE détaille par masses d'eau les mesures prioritaires à mener pour atteindre le bon état écologique. Le périmètre du contrat de rivières compte 12 masses d'eau superficielles et 6 masses d'eaux souterraines. Certaines actions s'appliquent à tout le territoire du contrat de rivières et d'autres sont spécifiques à une masse d'eau. Les tableaux suivants présentent les actions en réponse aux mesures identifiées.

1-1 Masses d'eau superficielles

Actions s'appliquant à l'ensemble du territoire

| Mesures demandées par le SDAGE 2016-2021 | Actions en réponse (contrat de rivières SG ou autre démarche) |
|--|--|
| IND0202 Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les pollutions hors substances dangereuses | En cours - A2-1 Etat des lieux des pratiques de lavage de la noix, mise en place d'essais pour la réduction des rejets polluants et équipements des exploitations |
| MIA0101 Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques | En cours - B2-1-0 Etude préalable de restauration de la continuité écologique et travaux sur seuils prioritaires |
| MIA0301 Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments) | |
| MIA0601 Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide | En cours - B1-4 Préservation, gestion et restauration des zones humides patrimoniales |
| MIA0602 Réaliser une opération de restauration d'une zone humide | |
| RES0202 Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités | En cours - B3-1 Sensibilisation aux économies d'eau pour les collectivités, le monde professionnel et les particuliers En cours – B3-4 Généralisation des schémas directeurs d'alimentation en eau potable En cours – B3-5 Instrumentation des captages AEP, sectorisation des réseaux et mise en œuvre de travaux de réduction de fuites Plan de Gestion de la Ressource en Eau |
| RES0201 Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture | En cours – B3-2 Gestion de l'irrigation en verger de noyer |
| COL0201 Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives | En cours – A3-5-1 Réduire l'usage de produits phytosanitaires dans les activités non agricoles |
| AGR0303 Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire | Directive Nitrates (14 communes concernées) En cours A2-2-0 Développement et pérennisation de pratiques limitant l'utilisation d'intrants En cours A2-2-1 Sensibilisation aux techniques alternatives à l'utilisation d'intrants (pesticides et autres) En cours A2-2-2 Acquisition de matériel agricole alternatif En cours A2-2-5 Mise en place d'essais en nuciculture |
| AGR0802 Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles | En cours A2-2-4 Mise en place d'aires collectives de lavage/remplissage pour les pesticides agricoles |

Mesures par masse d'eau

19 mesures spécifiques du SDAGE 2016-2021 sont définies sur les 12 masses d'eau superficielles du contrat de rivières. 11 actions répondant à ces mesures sont engagées au bilan mi-parcours du contrat.

5 mesures concernent la masse d'eau de l'Isère avec une action engagée dans le cadre du contrat.

| Masse d'eau | Mesures demandées par le SDAGE 2016-2021 | Actions en réponse |
|-------------------------------------|---|--|
| FRDR320 Le Tréry | MIA0301 Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments) | Réalisé - B2-1-3 Rétablissement de la circulation piscicole sur le bas Tréry Non engagé - B2-1-4 Rétablissement de la libre circulation sur le cours moyen du Tréry |
| FRDR315 Le Furand et le Merdaret | AGR0101 Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions diffuses ou ponctuelles d'origine agricole | En cours – A3-3-1 Etude hydrogéologique sur le Furand/Merdaret |
| | MIA0202 Réaliser une opération classique de restauration de cours d'eau | Non engagé – B2-3-2 Amélioration du transit sédimentaire du Furand aval |
| | MIA0301 Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments) | En cours – B2-1-1 Rétablissement de la libre circulation piscicole sur le Furand et le Merdaret aval En cours – B2-1-2 Rétablissement de la libre circulation piscicole sur l'amont du Merdaret |
| FRDR11575 Le Frison | - | - |
| FRDR1117 La Cumane | MIA0202 Réaliser une opération classique de restauration de cours d'eau | En cours – B2-2-5 Restauration écomorphologique de la Cumane et de ses affluents |
| | MIA0204 Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau | |
| | MIA0602 Réaliser une opération de restauration de zone humide / MIA0601 Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide | En cours – B1-4 Préservation, gestion et restauration des zones humides patrimoniales du territoire Sud Grésivaudan |
| FRDR10458 La Grande Rigole | ASS0401 Reconstruire ou créer une STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles) | Terminé – A1-2-4 Réhabilitation de l'assainissement collectif à Poliénas |
| | IND0601 Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des « sites et sols pollués » (essentiellement liées aux sites industriels) | En attente – A3-1-3 Dépollution du site pollué du Marais de Montenas |
| | MIA0202 Réaliser une opération classique de restauration de cours d'eau | En cours – B2-2-1 Etablissement d'un plan de restauration de la gestion physique de la Grande Rigole |
| FRDR10217 La Drevenne | MIA0301 Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments) | En cours – B2-1-7 Rétablissement de la libre circulation piscicole sur la basse Drevenne |
| FRDR11626 Le Versoud | ASS0401 Reconstruire ou créer une STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles) | En cours – A1-2-3 Mise en place d'une solution de traitement des eaux usées à Rovon/Saint-Gervais |
| | MIA0301 Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments) | En attente – B2-1-9 Rétablissement de la libre circulation piscicole sur le Versoud aval |
| FRDR11446 L'Armelle | ASS0401 Reconstruire ou créer une STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles) | Terminée – Mise en place d'une solution de traitement des eaux usées à Montagne |
| FRDR11295 La Lèze | ASS0601 Supprimer le rejet des eaux d'épuration en période d'étiage et/ou déplacer le point de rejet | En attente – A1-3-1 Raccordement de la station de l'Albenc à la station d'épuration de Vinay |
| | MIA0602 Réaliser une opération de restauration de zone humide / MIA0601 Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide | Non engagé – B1-4 Préservation, gestion et restauration des zones humides patrimoniales du territoire Sud Grésivaudan |

| | | |
|---|--|---|
| FRDR10904 L'Ivèry | - | - |
| FRDR10416 Le Nant | MIA0301 Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments) | En attente – B2-1-8 Rétablissement de la libre circulation piscicole sur le Nant aval |
| FRDR10010 Le Vézy | MIA0204 Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau | Non engagé – B2-3-4 Gestion de la production et du transit sédimentaire du Vézy |
| | MIA0301 Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments) | Non engagé – B2-1-5 Rétablissement de la libre circulation piscicole sur le bas Vézy |
| FRDR319 L'Isère de la confluence avec le Drac à la confluence avec la Bourne | AGR0503 Elaborer un plan d'action sur une AAC (Aire d'Alimentation Captage) | En cours – A3-4-1 Recrutement d'un animateur captage prioritaire (captage des Chirouzes) |
| | AGR0303 Limiter les apports de pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire | |
| | AGR0401 Mettre en place des pratiques pérennes | |
| | AGR0802 Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles | |
| | COL0201 Limitation des apports diffus ou ponctuels en pesticide non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives | |

1-2 Masses d'eau souterraines

6 mesures spécifiques du SDAGE 2016-2021 sont définies sur les 6 masses d'eau souterraines du contrat de rivières. 7 actions répondant à ces mesures sont engagées au bilan mi-parcours.

| Masse d'eau | Mesures demandées par le SDAGE 2016-2021 | Actions en réponse (contrat de rivières SG ou autre démarche) |
|---|--|---|
| FRDG146 Alluvions anciennes de la Plaine de Valence | AGR0303 Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire | <p>Directive nitrates (14 communes concernées)</p> <p>En cours A2-2-0 Développement et pérennisation de pratiques limitant l'utilisation d'intrants</p> <p>En cours A2-2-1 Sensibilisation aux techniques alternatives à l'utilisation d'intrants (pesticides et autres)</p> <p>En cours A2-2-2 Acquisition de matériel agricole alternatif</p> <p>En cours A2-2-5 Mise en place d'essais en nuciculture</p> <p>En cours A2-2-4 Mise en place d'aires collectives de lavage/remplissage pour les pesticides agricoles</p> |
| FRDG147 Alluvions anciennes terrasses de Romans et de l'Isère | | |
| FRDG515 Formations variées en domaine complexe du Piémont du Vercors | | |
| FRDG248 Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme | | |
| | COL0201 Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives | <p>En cours A3-5-1 Réduire l'usage de produits phytosanitaires dans les activités non agricoles</p> |
| FRDG147 Alluvions anciennes terrasses de Romans et de l'Isère | AGR0303 Limiter les apports de pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire | <p>Directive nitrates (14 communes concernées)</p> <p>En cours A2-2-0 Développement et pérennisation de pratiques limitant l'utilisation d'intrants</p> <p>En cours A2-2-1 Sensibilisation aux techniques alternatives à l'utilisation d'intrants (pesticides et autres)</p> <p>En cours A2-2-2 Acquisition de matériel agricole alternatif</p> <p>En cours A2-2-5 Mise en place d'essais en nuciculture</p> <p>En cours A2-2-4 Mise en place d'aires collectives de lavage/remplissage pour les pesticides agricoles</p> |

| | | |
|--|--|---|
| | <p>AGR0503 Elaborer un plan d'action sur une AAC (Aire d'Alimentation Captage)</p> <p>AGR0401 Mettre en place des pratiques pérennes</p> <p>AGR0802 Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles</p> <p>COL0201 Limitation des apports diffus ou ponctuels en pesticide non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives</p> <p>AGR0303 Limiter les apports de pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire</p> | <p>En cours A3-5-1 Réduire l'usage de produits phytosanitaires dans les activités non agricoles</p> <p>En cours – A3-4-1 Recrutement d'un animateur captage prioritaire (captage des Chirouzes)</p> |
| <p>FRDG313 Alluvions de l'Isère aval de Grenoble</p> | <p>-</p> | <p>-</p> |

2- Amélioration de la qualité de l'eau et diminution des pressions

La mise en œuvre de certaines actions inscrites au contrat de rivières aura un impact sur la qualité des cours d'eau. Une partie d'entre elles étant terminées (principalement liées à l'assainissement), l'évolution de la qualité des milieux récepteurs sera évaluée avec la réalisation d'un observatoire qualité sur l'année 2019 (4 campagnes). Les résultats et interprétations seront disponibles au premier trimestre 2020.

2-1 Assainissement collectif et non collectif

Assainissement collectif

L'étude qualité préalable au contrat de rivières (*Sage Environnement*, 2011) comptabilisait 14 stations d'épuration (STEP) sur le territoire du contrat de rivières, 13 communes n'étaient pas raccordées à un réseau d'assainissement. Depuis 2011, des travaux d'assainissement des eaux usées ont eu lieu, permettant une réduction des pressions sur les milieux récepteurs. En 2018, **18 STEP** sont réparties sur le territoire avec 37 communes raccordées (sur 41 concernées) et une commune uniquement en assainissement non collectif.

Le tableau ci-dessous présente :

- les actions réalisées entre l'état des lieux (2011) et le démarrage du contrat de rivières (2015)
- les actions réalisées à mi-parcours du contrat de rivières (2015-2018)
- les actions en cours
- les actions en attente ou non engagées

| | Actions réalisées | Commentaires |
|-------------------|---|--|
| 2011-2015 | Mise en service de la STEP de Vinay | Communes raccordées : Vatilieu, Vinay, Notre Dame de l'Osier |
| | Création de la STEP de Saint-Nazaire en Royans (hors territoire) | Communes raccordées : Beauvoir en Royans, Saint-Hilaire du Rosier, Saint Just de Claix, Saint Romans |
| | Création de la STEP de Murinais | - |
| | Création de la STEP de Saint-Antoine l'Abbaye | - |
| | Réhabilitation de la STEP de Saint-Marcellin | Communes raccordées : Chatte, Saint-Marcellin, Saint-Sauveur, Saint-Vérand, Têche |
| | Création de la STEP de Cognin-les-Gorges | - |
| 2015-2018 | Création de la STEP de Montagne | Voir détail ci-après |
| | Poursuite de la mise en place de l'assainissement collectif à Saint-Antoine l'Abbaye | Voir détail ci-après |
| | Réhabilitation de la STEP à Poliénas | Voir détail ci-après |
| | Suppression de la STEP de Chasselay et raccordement à la STEP de Saint-Marcellin | Voir détail ci-après |
| | Equipement de système d'autosurveillance sur 4 déversoirs d'orage | Communes concernées : Communes de l'ex 3C2V |
| | Actualisation des Schémas Directeur d'Assainissement de St Quentin, la Rivière et Montaud | En cours de réalisation |
| Travaux à venir | Poursuite de la mise en place de l'assainissement collectif à Saint-Antoine l'Abbaye | Voir détail ci-après |
| | Création STEP Rovon/St Gervais | Travaux programmés en 2018 |
| Action en attente | Réhabilitation STEP Saint-Quentin sur Isère | Projet en attente |

| | | |
|----------------|---|---|
| ou non engagée | Suppression de la STEP de l'Albenc et raccordement à la STEP de Vinay | Réflexions en cours sur les solutions techniques |
| | Réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement de la Sône | A réaliser dans le cadre de la prise de compétence intercommunale (à compter de janvier 2019) |

Depuis le démarrage du contrat de rivières, **quatre** communes ont été concernées par des travaux d'assainissement collectif conséquents :

- raccordement du village de Chasselay à la station d'épuration de Saint-Marcellin (A1-2-2)

La station existante était sous dimensionnée (capacité de 200 équivalent habitant, milieu récepteur : Vézy). Le village de Chasselay a été raccordé à la nouvelle STEP de Saint-Marcellin en 2015 (milieu récepteur : Isère), diminuant ainsi le risque de pollution vers le Vézy.

- réhabilitation de l'assainissement collectif à Poliéas (A1-2-4)

La station a été réhabilitée en 2018 (mise en service prochainement). Un filtre planté de roseaux d'une capacité de 1100 équivalent habitant a remplacé la lagune existante souffrant de divers problèmes (filtre à sable colmaté, lagune saturée en boues, positionnement non-optimal).

La Grande Rigole (milieu récepteur) subit un enrichissement nutritionnel important qui la classe en état médiocre, vraisemblablement à cause de problèmes d'assainissement. La mise en service de la nouvelle station d'épuration devrait améliorer la qualité du cours d'eau.

- mise en place d'une solution de traitement des eaux usées à Montagne (A1-2-5)

Les travaux (mise en place filtre planté de roseaux, 100 équivalents habitants), terminés en 2015, permettent de diminuer les rejets domestiques dans l'Armelle.

- Poursuite de la mise en place de l'assainissement collectif à Saint-Antoine l'Abbaye

Une station d'épuration a été construite en 2013 (filtre planté de roseaux, 1230 équivalents habitants), permettant de réduire la pollution dans le Furand. Néanmoins, l'observatoire mené en 2016-2017 par le département met toujours en évidence des problèmes de pollutions domestiques dans le Furand en amont de la STEP. Cela s'explique par les travaux de mise en séparatif et de branchements au réseau qui doivent être poursuivis (poursuite de la fiche action).

Assainissement non collectif

SMVIC met en œuvre des diagnostics d'installations autonomes sur son territoire par le biais du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). En 2018, plus de 50% des installations du territoire ont été diagnostiqués. Parmi ces installations, 80% sont non conformes. Entre 2011 et 2018, **144 installations ont été réhabilités**. Le tableau ci-dessous présente l'avancement des diagnostics réalisés par le SPANC.

| Nombre installations sur le territoire | Nombre installations diagnostiqués entre 2011 et 2018 | Nombre d'installations conformes | Nombre installations non conformes | Nombre d'installations non conformes remises aux normes entre 2011 et 2018 |
|--|---|----------------------------------|---|--|
| Environ 6000 | 3399 | 596 | 2803 dont 211 « points noirs » (installations les plus impactantes) | 144 |

Les propriétaires souhaitant remettre aux normes leurs installations autonomes bénéficiaient d'une aide financière de l'Agence de l'Eau (forfait de 3000 euros). Depuis 2018, ces aides sont supprimées.

Les aides financières du Conseil Départemental de l'Isère sont quant à elles maintenues pour l'année 2018 à hauteur de 25%. Un total de 105 réhabilitations a été financé par le Département depuis juin 2016, ce qui en fait le deuxième programme le plus important en Isère et montre une **dynamique forte** sur le territoire. La suppression des subventions de l'agence de l'eau risque potentiellement de freiner cette dynamique.

2-2 Réduction de l'usage des produits phytosanitaires dans les collectivités

Depuis 2015, à minima 9 communes se sont engagées dans un Plan de Désherbage Communal, 6 dans une démarche « zéro phyto » (avant réglementation) et au moins 4 communes ont fait de l'acquisition de matériel alternatif subventionné par l'Agence de l'Eau. A noter que d'autres communes ont réalisé des investissements en matériel alternatif (hors subvention).

L'évolution encore récente du contexte réglementaire interdisant l'utilisation de produits phytosanitaires par les collectivités depuis le 1^{er} janvier 2017, devrait réduire fortement les risques de pollution qui en découlent.

2-3 Réduction des pollutions d'origine agricoles

Un comité de pilotage professionnel et technique a été constitué pour le suivi des actions agricoles du contrat de rivières. Il permet d'associer l'ensemble des acteurs concernés par ces thématiques (organisations de producteurs, producteurs participants aux essais de recherche, financeurs, partenaires techniques...). Il s'est rassemblé à 3 reprises depuis le début du contrat de rivières.

Lavage et écalage des noix :

La Chambre d'Agriculture et la SENURA travaillent conjointement afin d'améliorer les pratiques de lavage des noix et limiter leur pression polluante.

Ainsi, l'état des lieux des pratiques de lavage de noix a été mené par la Chambre d'Agriculture et la mise en place d'essais pour la réduction des rejets polluants est engagée par la SENURA. Deux exploitants se sont équipés en 2018 pour les essais de recherche.

En parallèle des essais, la Chambre d'Agriculture mène des animations afin d'accompagner les nuciculteurs dans la période transitoire. Un partenariat a également été développé avec le service assainissement de la communauté de communes pour réaliser un essai de rejet dans la station d'épuration de Poliéas en 2018.

Réduction des intrants (macro-polluants et pesticides) :

La chambre d'agriculture a organisé 3 journées de démonstration de matériel et de techniques alternatives pour limiter l'utilisation d'intrants. Ces journées ont été organisées dans le cadre de démarches parallèles aux financements contrat de rivières : Réseau DEPHY et Groupe 30 000.

Neuf dossiers de demande de subvention ont été déposés pour des acquisitions de matériel agricole alternatif. Ces dossiers sont instruits par la DDT dans le cadre du PDR (Programme de Développement Rural) coordonnés par la Région. A ce jour, les informations fournies par la DDT ne précisent pas la nature et les montants de ces acquisitions.

Concernant le développement des aires de lavage du matériel de traitement, deux projets collectifs sont en émergence sur le territoire et une aire individuelle a été réalisée en 2018.

Parallèlement, la SENURA mène des essais en nuciculture dans le but de déterminer des pratiques limitant l'utilisation d'intrants et économiquement acceptables. Cinq parcelles de producteurs font l'objet de tests selon des pratiques différentes : elles sont localisées dans la région de production nucicole de l'Isère

(commune concernées : Saint-Romans, Beaulieu, l'Albenc, Saint-Hilaire du Rosier et Saint-Lattier) et seront suivies jusqu'en 2020.

2-4 Protection des captages d'eau potable

Suite au transfert des compétences eau et assainissement au niveau intercommunal, un premier état des lieux a été réalisé par le service eau et assainissement de la communauté de communes en :

19 ressources possèdent un arrêté préfectoral sur 53 ressources recensées sur le territoire de la communauté de communes.

Concernant la mise en place des périmètres de protection, il est relevé un faible avancement des démarches avec 36% des ressources bénéficiant d'un arrêté préfectoral (démarche longue). Un travail de priorisation des ressources à mettre en conformité sera effectué.

3 dossiers de DUP ont été déposés à l'ARS en 2018 : ils concernent le captage des Chirouzes, le forage Scie Courbon L'Oriol et le forage des Sables.

Le territoire comprend un captage prioritaire, le captage des Chirouzes. Le SIEPIA St Romans St Just de Claix a mené une concertation sur ce captage qui a abouti à la signature d'une charte en novembre 2017.

Il en résulte la mise en œuvre d'un programme d'actions, animé par le service eau et assainissement de Saint-Marcellin Vercors Isère communauté suite au transfert de compétence au 1^{er} janvier 2018, avec notamment :

- la mise en place d'un conseil individuel auprès des agriculteurs
- la mise en place d'une aire collective de lavage à Saint-Romans
- l'extension du réseau d'irrigation (depuis prélèvement dans l'Isère) visant en partie à substituer les prélèvements individuels à partir de la nappe des Chirouzes

3- Fonctionnalité des milieux

3-1 Restauration de la végétation et lutte contre les espèces végétales invasives (PPRE)

Les travaux de restauration de la végétation sont menés depuis janvier 2018 pour améliorer la fonctionnalité des ripisylves en bordure de cours d'eau. Les travaux permettent notamment :

- de maintenir une ripisylve adaptée et fonctionnelle pour favoriser une diversité des habitats et ainsi préserver la biodiversité piscicole et végétale
- de garantir une meilleure tenue de berges en favorisant les espèces autochtones
- de limiter l'encombrement des cours d'eau par les embâcles dans les secteurs à enjeux et donc de limiter les risques d'inondation (protection des biens et des personnes)

Suivi des travaux réalisés à mi-parcours :

| | Rattrapage d'entretien | Entretien régulier |
|--|------------------------------------|-------------------------|
| Nombre de secteurs prévus par le PPRE | 59 tronçons (47 km de cours d'eau) | 25 km de cours d'eau/an |
| Nombre de secteurs réalisés au bilan mi-parcours | 9 tronçons (9 km de cours d'eau) | / |



Figure 1 : Coupe sélective d'arbres morts risquant de tomber en travers du lit sur la Drevenne.

Gestion du risque d'embâcles au niveau d'ouvrages de franchissement

Le diagnostic du PPRE a recensé 560 ouvrages de franchissement (pont, passerelles, buses, gués ...) sur le territoire. Parmi ceux-ci, 190 nécessitent d'être suivis annuellement en raison du risque d'obstruction par du bois mort et/ou des enjeux présents à proximité (route, habitations, captages ...). En 2017 et en 2018, deux campagnes de suivi de ces ouvrages ont ainsi été réalisées afin de déterminer ceux sur lesquels des interventions d'entretien étaient nécessaires. 27 ouvrages ont été entretenus au bilan mi-parcours.



Figure 2 : Un pont sur le ruisseau de Bessins avant et après les travaux d'entretien.

Travaux d'arrachage manuel de plantes invasives

Le diagnostic du PPRE a permis de dresser l'état des lieux des invasions des cours d'eau du territoire par les espèces végétales invasives (Renouées du Japon, Buddleia de David, Raisin d'Amérique, Ailante, ...). Ce diagnostic montre que certains linéaires sont encore préservés de ces invasions. Ces linéaires nécessitent d'être surveillés afin de repérer les éventuels nouveaux foyers d'invasions et permettre une intervention rapide et efficace pour éradiquer ces espèces.

Lorsque le stade de l'invasion est encore faible, un arrachage manuel est réalisé et permet une éradication efficace et peu onéreuse. Au contraire, certains secteurs devront faire l'objet d'opérations plus lourdes pour permettre l'éradication des plantes invasives présentes.



Figure 3 : Un pied de Renouée du Japon isolé à arracher sur le bord de la Cumane, en amont de Varacieux.

Suivi des travaux réalisés à mi-parcours :

| | Linéaire | Commentaires |
|--|-----------------|--|
| Linéaire total à surveiller (linéaire « vierge » de plantes invasives) prévu au PPRE | 190 km | Une partie de ce linéaire est réalisé dans le cadre des travaux d'entretien détaillés précédemment. |
| Surveillance 2017 | 96 km parcouru | 400 foyers isolés recensés : - 200 foyers pour lesquels une intervention manuelle est nécessaire et réaliste - 150 foyers pour lesquels une intervention manuelle est potentiellement faisable - 50 foyers pour lesquels une intervention manuelle n'est pas faisable => entre 50 et 100 foyers ont fait l'objet d'un arrachage manuel (chantiers d'insertion) |
| Surveillance 2018 | 30 km parcouru | |

3-2 Observatoire peuplement piscicole et restauration de la continuité écologique

Le territoire Sud Grésivaudan possède la particularité d'abriter encore quelques populations de deux espèces patrimoniales et protégées : l'écrevisse à pieds blancs et le barbeau méridional. La Fédération de pêche de l'Isère a mené des études sur ces espèces en début de contrat pour préciser leur localisation, leur évolution et enjeux.

Concernant l'écrevisse à pieds blancs, un inventaire réalisé en 2016 et 2017, a permis de confirmer sa **présence sur 6 stations** sur l'ensemble du territoire du Contrat de rivières. Les menaces pressenties ont été détaillées pour chaque population afin de déterminer des mesures de gestion et de conservation de cette espèce.

Une étude sur le barbeau méridional réalisée en 2016 a permis de préciser l'aire de répartition de cette espèce sur les bassins versant du Furand et du Merdaret, d'évaluer la fonctionnalité des tronçons et des milieux qu'elle fréquente et d'identifier les facteurs de régression. Cette étude a permis de détailler des propositions de préservation de l'espèce et de reconquête du linéaire abandonné.



Figure 4 : Un barbeau méridional (Merdaret) et une écrevisse à pieds blancs (Lèze)

Le territoire Sud Grésivaudan comptabilise **19 seuils liste 2 à mettre en conformité**. Des scénarios d'aménagement et d'effacement au stade AVP ont été étudiés et proposés à leur propriétaires / gestionnaires pour l'ensemble de ces seuils en première partie de contrat. A l'issue des études 2 seuils sont considérés comme ne nécessitant pas d'aménagement en raison de leur caractère naturel. Un seuil liste 2 supplémentaire à aménager a été identifié en cours d'étude. Des **travaux de restauration ont été réalisés pour 3 seuils** en septembre 2018 : 2 effacements et un aménagement (remplacement d'une buse en passage à gué).



Figure 5 : Effacement d'un seuil créant un obstacle à la continuité écologique sur le ruisseau du Tréry.
Photos avant/après travaux.

3-3 Observatoire des débits en étiage

Un observatoire des débits en étiage a été mis en place depuis 2015 sur le territoire. La communauté de communes s'est équipée en interne d'un dispositif de mesure ponctuel des débits. Les campagnes de jaugeages permettent de relever les débits d'étiages de différents cours d'eau du territoire. Ainsi, 28 stations de suivi ont été définies (21 prioritaires et 7 complémentaires).

En plus de l'amélioration de la connaissance des débits d'étiage, ce suivi, réalisé en interne, a pour objectif à terme de mieux caractériser le fonctionnement des cours d'eau.

| Année | Nombre de campagne des mesures | Commentaires |
|-------|--------------------------------|---|
| 2015 | 6 11 juin - 16 septembre | Le nombre de campagnes de mesures est fonction de la durée de l'étiage. |
| 2016 | 11 19 mai - 15 novembre | |
| 2017 | 12 17 mai - 29 novembre | |
| 2018 | 12 28 juin - 7 décembre | |



Figure 6 : Mesures de débit sur le Furand et le Nan en octobre 2018.

4- Gestion quantitative de la ressource en eau

4-1 Gestion de l'irrigation en verger de noyers

La SENURA met en œuvre des essais afin d'optimiser l'utilisation de la ressource en eau liée à l'irrigation des noyers sur le territoire du Sud Grésivaudan.

Les premiers essais ont été mis en place au printemps 2016 sur 3 parcelles de producteurs différentes sur les communes de Saint-Lattier, Saint-Romans et la Sône. En 2017, cinq nouvelles parcelles ont été intégrées au projet, sur les communes de Saint-Hilaire-du-Rosier, Izeron, Chatte et Saint-Bonnet de Chavagne. Les essais se poursuivront jusqu'en 2020.

4-2 Alimentation en eau potable

Sur le territoire, à minima 30 communes disposent d'un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) permettant ainsi l'amélioration de la connaissance du fonctionnement des prélèvements et des réseaux. Ces SDAEP sont plus ou moins anciens, 5 ont été mis à jour depuis la mise en place du contrat de

rivières. L'amélioration des rendements des réseaux AEP permet de diminuer les prélèvements au milieu et d'améliorer localement la situation quantitative. Une réflexion est en cours sur la mise en place d'un schéma à l'échelle de la communauté de communes suite au transfert de compétence sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, plusieurs projets ont contribué à lutter contre le gaspillage de l'eau potable :

- instrumentation des captages AEP (mise en place de compteurs)
- localisation et réparation de fuites
- travaux de renouvellement des conduites

5- Communication et sensibilisation

Chaque année des actions de communication ponctuelles sur une ou plusieurs thématiques en lien avec les milieux aquatiques ont été menées afin de sensibiliser différents publics :

- Animations scolaires

Public cible : enfants

L'objectif de cette opération est de sensibiliser les enfants à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Les animations scolaires proposent une démarche autour de projets pédagogiques. Trois structures d'éducation à l'environnement travaillent sur le territoire Sud Grésivaudan (fédération de pêche de l'Isère, CPIE du Vercors et Espace Nature Isère).



Depuis l'engagement du contrat de rivières ce sont **57 classes de primaire totalisant près de 1 500 élèves qui ont participé au dispositif.**

- Participations à la Fête de l'Albenc

Public cible : grand public

L'équipe technique du contrat de rivières a tenu un stand à la Fête de l'avenir au Naturel de 2015, présentant la démarche de contrat de rivières, le grand et le petit cycle de l'eau à l'aide de maquettes, la faune des cours d'eau et les paysages du territoire sous forme de jeux.

Vincent LAVERGNE en tant que Vice-Président Environnement et Energie à la Communauté de communes a également fait des interventions à la fête de l'Albenc où il a notamment présenté le projet de restauration de la Drevenne (2017) ainsi que la démarche captage prioritaire des Chirouzes (2018).

- Réduction des produits phytosanitaires dans les collectivités

Public cible : élus et techniciens des collectivités

La communauté de communes a organisé en 2016, en partenariat avec l'association Fredon Rhône-Alpes, une demi-journée à destination des collectivités pour présenter la Charte zéro pesticides, le dispositif de plan de désherbage ainsi que réaliser des démonstrations de matériel. **Cette demi-journée a comptabilisé 45 participants** (40% d'élus et 60% de technicien), représentant 19 communes du territoire.



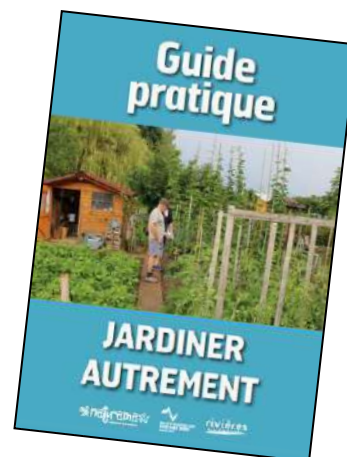
- « Jardiner autrement »

Public cible : grand public

La communauté de communes a mené en 2017-2018 en partenariat avec l'association Naturama une démarche de sensibilisation des jardiniers amateurs sur les pratiques de jardinage. En effet, les pratiques peuvent avoir un impact sur l'eau : l'utilisation de produits (pesticides, engrais) se retrouvent dans le milieu (cours d'eau ou nappe) et la consommation d'eau participe à la diminution des quantités d'eau disponible dans le milieu naturel.

L'opération s'est déroulée en 3 étapes :

- Campagne d'enquête (été 2017) : l'association Naturama est allée à la rencontre des jardiniers amateurs sur 6 communes du territoire afin de dresser un état des lieux des pratiques de jardinage et de mettre en avant des « recettes » et astuces
- Création et diffusion d'un guide pratique
- Organisation de trois soirées/débats (mars 2018) : restitution des conclusions des enquêtes et échanges sur les solutions de jardinage écologique (intervention de Naturama et Terre Vivante)



| | |
|---|------|
| Nombre de jardiniers interrogés | 108 |
| Nombre de guides édités | 5000 |
| Nombre de guide distribué dans les communes | 4000 |
| Nombre de participants aux soirées débats | 64 |

- Articles dans les journaux

Des articles ont été rédigés et diffusés (journaux papiers et/ou site internet de la communauté de communes) afin de sensibiliser le public à l'importance de la préservation et de gestion des cours d'eau. Les sujets abordés sont généralement des informations liées aux projets menés dans le cadre du contrat de rivières ainsi que de la communication sur des situations particulières :

- informations sur les travaux d'entretien de la végétation et sur les invasives (dans le cadre du PPRE)
- informations liées à la situation hydrologique des rivières
- animations scolaires
- soirées débat « Jardiner autrement »

Outils de communication

Au regard de l'évolution du contexte administratif du territoire entièrement compris dans la nouvelle communauté de communes, Saint-Marcellin Vercors Isère structure actuellement sa stratégie de communication et l'adaptation de plusieurs actions se pose :

- le contrat de rivières prévoyait la diffusion d'une lettre d'information annuelle à destination des habitants du Sud Grésivaudan (FA C2-4), cette action se traduit plutôt par l'intégration d'articles dans le journal intercommunal (parution trimestrielle),
- création d'un site internet spécifique pour le contrat de rivières ou intégration au sein du site internet de la communauté de communes.

IV- Evolutions du contexte de 2015 à 2018 : atouts et difficultés rencontrées

1- Fonctionnement global de la démarche

Structure porteuse

Le contrat de rivières était depuis son émergence porté par trois communautés de communes par le biais d'une convention de partenariat. Ces trois structures ont fusionné au 1er janvier 2017, pour former Saint-Marcellin Vercors Isère communauté. Cette fusion vient simplifier le pilotage de la démarche. Néanmoins, elle engendre une restructuration technique et politique qui nécessite un temps de mise en place important.

Instances de suivi

Le **comité de rivières** s'est réuni trois fois depuis la signature du contrat et permet le suivi global de la démarche. Cette instance est également un lieu de partage d'information et d'échange sur la thématique des milieux aquatiques. Il a ainsi permis d'aborder l'élaboration du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence co-piloté par les Départements de la Drôme et de l'Isère, l'élaboration et la validation du Plan de Gestion de la Ressource en Eau ainsi que la présentation en mai 2018 de l'observatoire qualité mené par le Département en 2016-2017.

Des **comités de pilotage et comités techniques** sont créés spécifiquement par action au besoin pour leur suivi et validation. Les comités de pilotage sont généralement constitués des élus référents de la communauté de communes, des élus des communes concernées ainsi que des partenaires financiers et techniques selon le projet abordé. Pour certaines actions les riverains concernés sont également associés, soit au sein du comité de pilotage soit lors de réunions locales (fonction du nombre de propriétaires concernés).

Un **comité de pilotage agricole** a également été créé. Il permet le suivi des actions en lien avec la thématique et est composé de la SENURA, de la Chambre d'agriculture, d'agriculteurs impliqués dans les actions, de la communauté de communes et des partenaires techniques et financiers. Ce comité s'est réuni trois fois depuis l'engagement du contrat.

Suivi et tableau de bord

La structure porteuse a observé des difficultés à mi-parcours pour avoir l'ensemble des données techniques et financières afin de mettre à jour le tableau de bord de la démarche. Il est ainsi souhaitable de conforter les échanges entre les maîtres d'ouvrages, la structure porteuse et les partenaires afin de faciliter le suivi des actions et leur valorisation.

Afin de faciliter les échanges entre partenaires sur les différentes thématiques **il est proposé la constitution (reformation) d'un comité technique du contrat de rivières à réunir une fois par an**, sur le même format que le comité technique de préparation du bilan mi-parcours.

A noter enfin que des partenariats se sont développés en première partie de contrat pour une mise en œuvre coordonnée d'actions, notamment :

- élaboration d'un Plan de Gestion de la Grande Rigole – ASA et communauté de communes
- restauration de la Drevenne – Fédération de Pêche et communauté de communes

2- Evolution des compétences et mise en œuvre des actions

2-1 Eau et assainissement

La première partie de contrat est marquée par un avancement significatif concernant la diminution des sources de pollutions liées à l'assainissement, depuis l'état des lieux de 2011. A noter par ailleurs sur la thématique de protection des captages, la signature de la charte du captage prioritaire des Chirouzes en 2017 suite à la concertation menée.

Plusieurs actions prévues en première partie de contrat sont cependant en attente, en raison du transfert des compétences eau et assainissement des communes au niveau intercommunal en cours. Ce transfert s'effectue en deux temps à l'échelle de la communauté de communes, une première vague de communes a rejoint en 2018, puis l'ensemble des communes sera en gestion intercommunale au 1^{er} janvier 2019. Ces transferts de compétences nécessitent un long travail de structuration politique de celles-ci (tarif, organisation,...) ainsi qu'un dimensionnement technique du service à l'échelle de 47 communes. Une mise à plat de l'ensemble des projets est effectuée afin de planifier la nouvelle programmation du service pour les prochaines années.

2-2 Equipe rivières et compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations (GEMAPI)

Depuis le 1er janvier 2018, **la communauté de communes est dotée de la compétence obligatoire GEMAPI**. Cette nouvelle compétence engendre **des réflexions de gouvernance, de financement et d'organisation technique**. Elle entraîne notamment le transfert d'actions de gestion du risque inondation portées par les communes à la communauté de communes ainsi que la gestion d'ouvrages hydrauliques.

En termes d'organisation, le Département de l'Isère a proposé aux intercommunalités une structuration de la compétence à terme en quatre grands syndicats de rivières sur le département afin de mutualiser les moyens techniques et financiers. **Les discussions sont en cours concernant un transfert de compétence au SYMBHI au 1^{er} janvier 2020.**

La création de la compétence GEMAPI attribuée aux intercommunalités a également engendré de **nombreuses questions de répartition des rôles avec les Association Syndicales de propriétaires**. Un travail mené conjointement par la DDT et l'Union des AS vise à clarifier les missions de chacun et à ajuster les périmètres d'action en conséquence.

Au-delà de la seule compétence GEMAPI, il semble que le dimensionnement de l'équipe n'a pas été suffisamment anticipé en amont lors de l'élaboration du contrat au regard des thématiques abordées et du nombre d'actions portées par la structure porteuse (animation et actions milieux), engendrant un **sous-dimensionnement pour sa mise en œuvre**. Un renfort a été recruté sur l'année 2018 en appui au bilan mi-parcours et permettant l'avancement de certaines actions (mais pas uniquement contrat de rivières Sud Grésivaudan, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté étant également maître d'ouvrage d'actions Vercors Eau Pure).

3- Plan de financement

Les plans de financements engagés à mi-parcours sont globalement conformes au prévisionnel mais le programme vit au rythme des changements des politiques de financement des partenaires et s'affine techniquement.

3-1 Evolution des modalités de financement

Ces évolutions viennent remettre en cause le prévisionnel et s'annoncent compliqués pour la suite :

- évolutions des aides de la Région et arrivée du PDR qui vient complexifier l'éligibilité des dossiers,
- 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau : suppression des aides déjà effectives sur certaines thématiques notamment assainissement, en attente de la sortie des délibérations officielles du 11^{ème} programme
- changement de la politique de financement du Département en juin 2018 : le Département a mis en place une politique incitative pour le transfert de compétence à des grands syndicats de rivières. Ainsi sur certaines actions du contrat, dans l'attente d'une confirmation de transfert de la compétence GEMAPI au SYMBHI, les taux d'aides sont réduits.

3-2 Ajustements du coût des actions

L'estimation du coût des actions avait été effectuée lors des études préalables au contrat de rivières. **Au fur et à mesure des études de définition des actions au stade avant-projet et projet, une sous-estimation forte du coût des travaux est souvent observée.**

4- Autres démarches concertées de l'eau sur le territoire

D'autres démarches concertées sont menées en parallèle sur le territoire et peuvent avoir des objectifs communs d'amélioration de la gestion des milieux aquatiques et des ressources en eau. La mise en œuvre de ces démarches contribue ainsi également à une meilleure connaissance du territoire et à l'atteinte des objectifs du contrat de rivières.

4-1 Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)

En tant que structure porteuse du contrat de rivières, la communauté de communes a été sollicitée fin 2014 par la Direction Départementale des Territoires de l'Isère pour co-piloter une concertation pour l'élaboration du Plan de Gestion de la Ressource en Eau.

Le PGRE a vocation à définir des objectifs de gestion de la ressource en eau sur le territoire au regard du fonctionnement hydrologique des cours d'eau et des usages. Il s'accompagne d'un programme d'actions contribuant à l'atteinte des objectifs.

Cette démarche a nécessité un temps d'animation important de 2015 à 2017 (organisation de 9 réunions de concertation, nombreux échanges avec les partenaires et maîtres d'ouvrages, rédaction). **Même si l'animation du PGRE dès le démarrage du contrat de rivières est venue ralentir l'animation même du contrat de rivières, cette démarche validée en mai 2018 permet une prise de conscience concernant la thématique quantitative sur le territoire et constitue un approfondissement du volet B-3 du contrat.**

4-2 SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence

La nappe molasse miocène du Bas Dauphiné et les alluvions de la plaine de Valence s'étendent sur les départements de la Drôme et de l'Isère sur près de 2018 km². Ces masses d'eau souterraines font l'objet d'une procédure de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) en cours d'élaboration portée par le département de la Drôme en collaboration avec le département de l'Isère.

Le périmètre du SAGE, fixé par arrêté préfectoral le 15 mai 2013, couvre 100 communes de la Drôme et 40 communes de l'Isère, dont 35 font partie du périmètre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau Sud Grésivaudan.

La nappe de la molasse miocène est utilisée comme ressource pour l'alimentation en eau potable, l'industrie et l'agriculture. Des études ont montré une dégradation de la qualité des eaux de la nappe souterraine par transfert de polluants (notamment nitrates et pesticides) des nappes alluviales vers ces eaux profondes. Des mesures de préservation sont donc à envisager si l'on veut pérenniser l'utilisation de cette ressource et satisfaire les usages. Le SAGE aura donc pour objectif de définir des mesures visant la gestion durable et concertée de cette ressource.

Dans le cadre de ce SAGE, une étude dite « ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable » a été menée en 2016-2017. Cette étude vise à analyser les ressources présentes en quantité importante et dont la qualité, la localisation par rapport aux zones de demande rendraient les coûts d'exploitation acceptables. L'étude avait pour objectifs d'effectuer une synthèse des besoins actuels et futurs en AEP et d'identifier les captages structurants, d'identifier les zonages de sauvegarde et de les délimiter, d'établir pour chaque zone de sauvegarde un bilan et enfin de proposer une stratégie d'intervention sur chacune des zones de sauvegarde.

Sur le territoire du contrat de rivières 5 captages ont été identifiés en Zone de Sauvegarde Exploitée :

- Forage du Pont du Bateau (Saint-Antoine l'Abbaye)
- Ouvrages de Courbon, La Scie et Loriol (Chatte et Chevrières)
- Captage de Gonnardière (Vinay)
- Forage Les Plans (Chantesse)
- captage des Chirouzes (Saint-Romans)

Le projet de SAGE a été adopté en Commission Locale de l'Eau le 18 décembre 2018, les consultations des assemblées et publiques sont prévues en 2019. Cette démarche est complémentaire au contrat de rivières, d'une part car il concerne les eaux souterraines et d'autre part en raison de sa portée réglementaire au-delà du volet opérationnel. Il vient ainsi conforter la gestion de l'eau sur le territoire Sud Grésivaudan.

4-3 Cartographie des cours d'eau

Suite à une décision ministérielle les services de l'Etat ont initié en 2015 une démarche d'inventaire des cours d'eau au titre de la Police de l'eau, dont **l'objectif est de déterminer et partager une cartographie comprenant les écoulements catégorisés "cours d'eau" et ceux catégorisés "non cours d'eau" (c'est-à-dire fossés ...)**.

Les **éléments de caractérisation cumulatifs d'un écoulement en "cours d'eau"** sont définis de la façon suivante :

1. la présence et permanence d'un lit naturel à l'origine,
le lit peut avoir été fortement modifié, déplacé ou artificialisé ;
2. un débit suffisant une majeure partie de l'année,
signe d'une alimentation par d'autres origines que directement par les précipitations. Un cours d'eau peut connaître des assecs ;
3. l'alimentation par une source,
signe d'une alimentation par d'autres origines que directement par les précipitations. La source peut être ponctuelle et identifiée ou diffuse.

A l'issue d'une expertise cartographique et de terrain réalisée sur le territoire Sud Grésivaudan par les services de l'Etat, une réunion locale a été organisée par la DDT en 2017. Cette réunion a eu pour objet de présenter la méthodologie de l'inventaire réalisé et de confronter les participants à une expertise de terrain autour d'exemples caractéristiques du secteur afin de qualifier ou non un cours d'eau.

Une cartographie a ensuite été diffusée aux collectivités locales et partenaires afin de recueillir les éventuelles propositions de modifications argumentées. **Les demandes de modification de la cartographie formulées sur le territoire Sud Grésivaudan sont en cours d'analyse par les services de l'Etat, un retour sera réalisé sur les suites données à ces demandes.**

V- Actualisation

1- Opérations ajoutées ou complétées

Plusieurs études de diagnostic réalisées en première partie de contrat ont mis en avant des opérations à mener en réponse aux enjeux observés :

- Action B2-1-2 Restauration de la continuité écologique sur Merdaret amont : le diagnostic des obstacles à la continuité a permis une définition des actions à mener et une priorisation des obstacles sur le tronçon. La Fédération de Pêche envisage de se porter maître d'ouvrages pour la restauration de la continuité pour 10 petits obstacles pour un montant de travaux estimé à 31500€.
- Action B1-1 Observatoire piscicole : les diagnostics ont permis de proposer des mesures pour limiter la régression des écrevisses à pied blanc et du barbeau méridional. Ces mesures concernent selon les secteurs la qualité de l'eau, la quantité et la restauration de l'habitat (piétinement, continuité).
- Action B1-2 PPRE : au-delà de l'entretien de la végétation et de l'arrachage des invasives, le diagnostic de la végétation de cours d'eau a permis de cibler des actions de restauration de cours d'eau : secteurs nécessitant une mise en défens des berges, secteurs de suppression d'invasives par la méthode de criblage concassage et linéaires de cours d'eau dépourvus de végétation sur lesquels une restauration est préconisée.

2- Intégration du Plan de Gestion de la Ressource en Eau

Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Sud Grésivaudan a été validé en comité de rivières le 18 mai 2018. Son programme d'actions constitue un approfondissement de la thématique quantitative du contrat de rivières (sous-volet B3). Il comprend 41 actions.

Le suivi de sa mise en œuvre sera effectué par le comité de rivières et le pilotage par sa structure porteuse, Saint-Marcellin Vercors Isère communauté, au même titre que le contrat de rivières Sud Grésivaudan. Il est ainsi **proposé d'intégrer sa programmation au tableau de bord du contrat.**

3- Opérations reportées

Identifier dans la mesure du possible les actions (toute maîtrise d'ouvrage) qui ne seraient pas engagées avant la fin du contrat (fin 2020).

Dans le cadre de l'organisation de la **compétence GEMAPI** par la communauté de communes, un **Programme Pluriannuel d'Intervention sur 10 ans** a été élaboré sur la base des contrats de rivières en cours et des missions de gestion du risque d'inondation identifiées. **La structure ne pouvant pas mener de front** (ni financièrement ni en moyens humains) l'ensemble des opérations identifiées, un travail de priorisation des actions a été engagé.

Les **critères pressentis pour la priorisation** des actions sont les suivants : « état d'avancement du projet », « obligations réglementaires et engagements », « délais subventions », « bénéfices environnementaux », « bénéfices pour la protection des biens et des personnes », « effet levier taux d'aide ».

Il en ressort une proposition de report au-delà de 2020 des actions suivantes :

- Plan de restauration et de gestion physique du canal de Saint-Quentin (action B2-2-2)
- Amélioration de l'attractivité piscicole du Versoud (action B2-2-4)

Conclusion et perspectives

Ce bilan à mi-parcours met en avant un avancement plutôt positif du contrat de rivières, avec une **bonne dynamique pour un premier contrat** sur le territoire. Sur 94 actions du contrat de rivières 55% des actions sont engagées ou terminées, soit 45% des actions non engagées, en attente ou annulée (1). D'un point de vue financier 30% des dépenses sont engagées.

L'effet des actions sur les milieux est à ce stade peu évaluable, nombre d'actions nécessitant des études au préalable avant mise en œuvre concrète. Il est relevé des **évolutions notables sur l'assainissement** avec le développement de nombreuses stations de traitement depuis 2011 et un avancement significatif dans la réhabilitation des assainissements individuels.

Il est néanmoins fait le **constat d'un calendrier chargé pour cette première partie de contrat**, marqué par la structuration de la nouvelle intercommunalité et l'organisation des compétences, conduisant à des changements politiques et techniques qui prennent du temps et engendrent des retards sur la programmation initiale. Les moyens humains dédiés à la mise en œuvre du contrat sont globalement sous dimensionnés. Certaines thématiques comme les zones humides et le volet formation ont été peu abordées en première partie de contrat par manque de temps, ces axes seront à approfondir en seconde partie.

Le **plan de financement à ce stade du contrat est globalement conforme au prévisionnel**, sauf pour la thématique agricole où la mise en place du PDR en 2016 a modifié le cadrage des aides dans le domaine industriel et agricole. Il y a **actuellement peu de visibilité sur les moyens de financement pour la suite du contrat** au regard des évolutions en cours des politiques de financements des partenaires.

Perspectives pour 2019-2020

Moyens humains pour l'animation et la mise en œuvre du contrat

Le dimensionnement initial de l'équipe rivières (2 postes) ne permet pas l'animation et la mise en œuvre du contrat de rivières dans les délais prévus. La pérennisation du second poste de technicien de rivières intervenu en renfort sur 2018 a été confirmée pour l'année 2019 et permettra de poursuivre les actions engagées.

Plan de financement

L'engagement de la Région dans le cadre du contrat de rivières est sur les 6 ans du contrat, il n'est pas remis en cause mais certaines règles de calcul des aides ont été modifiées. Pour la période 2019-2020, un ajustement de la répartition des montants d'aides pourra être effectué par volet au regard des subventions réelles en première partie de contrat et des actions reportées ou annulées.

L'Agence de l'Eau s'était engagée contractuellement uniquement pour la première partie du contrat 2015-2017 et selon le 10^{ème} programme de l'agence. Un avenant peut être envisagé en seconde partie du contrat, selon les besoins identifiés. Un échange doit avoir lieu entre l'Agence de l'eau et la structure porteuse pour confirmer ou non la pertinence de la démarche et en préciser les modalités.

Organisation de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les inondations

Les discussions en cours pour l'organisation de la compétence GEMAPI se poursuivront en 2019, les modalités de portage et de mise en œuvre pour la fin de contrat devront ainsi être clarifiées.